

5^e mille.

E. RUAL

L'AFFAIRE FUALDÈS

(1817)

LE CRIME. — EN COUR D'ASSISES.
LETTRES DU STÉNOGRAPHE PARISIEN.
LE PROCÈS D'ALBI. — L'EXÉCUTION.

Ouvrage orné de 13 illustrations



M CM XXIII

Chez CARRÈRE, place de la Cité
à Rodez

11-13 B 49

L'AFFAIRE FUALDÈS

(1817)



E. RUAL

L'AFFAIRE FUALDÈS

(1817)

LE CRIME. — EN COUR D'ASSISES.
LETTRES DU STÉNOGRAPHE PARISIEN.
LE PROCÈS D'ALBI. — L'EXÉCUTION.

Ouvrage orné de 13 illustrations



FUALDÈS



M CM XXIII

Chez CARRÈRE, place de la Cité
à Rodez



PRÉFACE DE L'AUTEUR

LA vieille et paisible capitale du Rouergue fut, en 1817, le théâtre d'un crime qui passionna l'opinion publique et dota cette ville d'une triste célébrité. Certes, bien d'autres attentats criminels avaient déjà, à d'autres époques, occupé l'attention populaire. Pas un cependant n'eut un semblable retentissement et Rodez resta, pendant près d'un siècle, sous le coup injurieux d'une sorte d'anathème. Combien de Ruthénois eurent la désagréable surprise, lorsqu'ils déclinaient le nom de leur pays d'origine, d'entendre leurs interlocuteurs s'écrier : « Ah ! oui, Rodez,

le pays de Fualdès. » Cette réprobation unanime tint sans doute à ce que les assassins, au lieu d'être des malfaiteurs vulgaires, appartenaient aux meilleures familles du pays ; de plus, une femme jolie, spirituelle, complice ou témoin, ajoutait son charme à la ténébreuse affaire et, digne devancière de tant d'héroïnes de cour d'assises, par ses réticences, ses mensonges, ses demi-aveux, ses rétractations, tour à tour éclairait ou égarait les débats pour garder finalement dans cette affaire un rôle romanesque jamais éclairci. Il n'en fallut pas plus pour bouleverser les esprits. Il n'en faut pas davantage pour les intéresser encore aujourd'hui, après un siècle écoulé.

Mais pourquoi, dira-t-on, reprendre cette vieille histoire et ressusciter ce sombre drame ? Notre pays n'a rien à y gagner ; les acteurs de cette tragédie appartenaient à d'honorables familles qui ont encore des représentants parmi nous ; cette étroite rue des Hebdomadiers, dont le nom attirait encore des visiteurs, a été débaptisée, comme pour perdre et effacer le souvenir du drame dont elle a été le théâtre. Tout cela est vrai. Mais l'histoire ne perd jamais ses droits, et en reprenant ici le récit d'une affaire vieille d'un siècle, nous n'avons d'autre but que de lui restituer

sa véritable physionomie ; Rodez n'a rien à cacher de son passé, et les fautes, les crimes même, sont personnels. Ce serait une iniquité que d'en faire retomber le poids sur une cité ou sur une famille. Il n'y a pas eu, d'ailleurs, que des criminels dans cette affaire ; il y a eu des victimes, des témoins, des défenseurs, des magistrats qui ont joué un rôle honorable ou courageux. Pourquoi ne pas le rappeler ? Il y a peut-être encore plus : l'affaire Fualdès se rattache par des liens mystérieux à l'histoire générale et aux suites de la Révolution dans notre pays. A ce point de vue, elle présente encore un intérêt qui suffirait à justifier cette publication.



L'AFFAIRE FUALDÈS

I.

LE CRIME.

Découverte du cadavre; premiers soupçons : arrestation des assassins; Bousquier fait des aveux : un témoin mystérieux; confidences, aveux et rétractations de Mme Manzoni.

LE 20 mars 1817, vers six heures du matin, la femme de J. Puech, tailleur au Monastère-sous-Rodez, aperçut un cadavre flottant sur les eaux de l'Aveyron, au-dessous de la fuite du moulin des Besses. Epouvantée, elle appelle à grands cris; le meunier nommé Foulquier accourt, accompagné de quatre autres personnes, le cadavre est tiré sur la berge et l'on reconnaît avec stupeur M. Fualdès.

M. Fualdès était un homme considéré dans le pays : tour à tour avocat, accusateur public, substitut du procureur général, il avait été mêlé à tous les mouvements politiques sous la Révolution et le Premier Empire. Il était resté, comme on disait alors, un libéral et un patriote. Aussi certains ont-ils voulu voir dans des représailles politiques le mobile du crime. Son cadavre portait à la gorge de profon-

des et sanglantes blessures : M. Fualdès avait été assassiné. En peu de temps, les riverains s'émeuvent, la sinistre nouvelle est portée en ville et, dès neuf heures du matin, M. Teulat, juge d'instruction au tribunal de première instance de l'arrondissement de Rodez, et M. Dornes, substitut de M. le procureur général du Roi, se transportèrent au lieu indiqué accompagnés de MM. Rozier, docteur-médecin ; Bourguet, chirurgien ; Daugnac, lieutenant de la gendarmerie royale, et du commis greffier Blanc. « Tous » reconnurent le cadavre comme étant celui de » Fualdès (1). Il était habillé d'une lévite bleue, d'un » gilet noir, d'un pantalon de drap gris, d'une douil- » lette, de ses bretelles et de ses souliers : il ne » s'est trouvé dans ses poches qu'un mouchoir » blanc : il avait la cravate au cou. Le sieur Bourguet » a coupé cette cravate avec des ciseaux pour mettre » à découvert une large blessure qui était au cou, » sur le devant, et qui avait pénétré très profondé- » ment dans la gorge. Vérification faite par lesdits » Rozier et Bourguet, ils rapportèrent avoir reconnu » une blessure à la gorge, de trois pouces et demi de » long avec division complète des muscles du larynx » et des veines jugulaires et carotides gauches ; bles- » sure très profonde, qui a dû nécessairement ame- » ner la mort prompte de l'individu, par l'abondante » évacuation du sang et par l'intromission de l'air » dans la poitrine. Ils ont de plus déclaré qu'ils re- » connaissent que la blessure a été faite par un ins- » trument tranchant comme un couteau ou un mau-

(1) Procès-verbal de la vérification du cadavre.

» vais rasoir, en appuyant fortement et en sciant, vu » la section irrégulière des tégumens et la meurtris- » sure de l'intérieur de la blessure ; ils n'ont reconnu » aucune blessure sur les autres parties du corps.»

Cette vérification faite, le cadavre fut transporté dans la maison dite des maçons (1) pour éviter à sa veuve et à sa famille la douleur d'un pareil spectacle.

La ville entière fut en émoi et les esprits inquiets firent mille suppositions, ne pouvant deviner le mobile de ce crime.

Depuis que M. Fualdès avait quitté ses fonctions il avait conservé dans la vie privée l'influence que son intelligence lui avait acquise. Mme Fualdès était pieuse et charitable ; leur fils unique, avocat, venait de se marier richement. Qui donc pouvait avoir intérêt à cette mort ?... C'était l'époque de ces réactions politiques qui signalèrent les premières années de la Restauration ; plusieurs personnes insinuèrent que M. Fualdès avait dû la mort à ses titres d'accusateur public et plus tard de substitut près la cour d'assises ; d'autres prétendirent que le meurtre de M. Fualdès était simplement l'accomplissement d'une vengeance mystique ; vengeance affreuse dont les adeptes de la maçonnerie poursuivaient les frères infidèles. M. Fualdès était rose-croix et vénérable d'une loge. On assurait qu'il existait, dans le serment de l'ordre secret, une formule retraçant tous les détails de l'épouvantable mort du magistrat. « Si jamais je deviens parjure, je consens à ce que l'on me coupe la gorge, que l'on m'ouvre les veines, que mon sang

(1) Cette maison était située dans l'impasse du couvent de Notre-Dame, en face de l'Hôtel de la Préfecture, alors hôtel d'Ayssènes.

coule de toutes parts et que mes restes soient jetés dans un précipice. »

Cette supposition parut aussi fausse que la précédente ; certaines découvertes fixèrent l'opinion, dirigèrent et précipitèrent les recherches.

On trouva, en effet, à l'angle de la rue du Terral, la canne de M. Fualdès, dans une rue voisine, celle des Hebdomadiers, un mouchoir roulé en baillon et percé de trous réguliers marquant l'empreinte de dents ; des perquisitions furent faites dans les maisons les plus mal famées de ces deux rues ; on se livra particulièrement à des recherches minutieuses dans une maison habitée par la famille Bancal, mais aucun indice du crime ne fut découvert. Cependant cette maison restait suspecte et chacun soupçonnait, instinctivement, que le crime s'était commis là.

Elle était habitée par la famille Bancal composée de Bancal, maçon, sa femme, ses cinq enfants et les époux Palayret ; un ancien soldat du train, Collard y vivait en concubinage avec la fille Anne Benoit, et la maison était signalée comme un lieu de prostitution.

Des voisins de Bancal rappelant leurs souvenirs sur la soirée fatale relatèrent certains détails compromettants. Un joueur de vielle avait joué sans discontinuer, près de là, depuis huit heures du soir jusqu'à neuf. Un nommé Brast, tailleur, se souvint d'avoir vu des hommes portant un fardeau volumineux s'arrêter chez Bancal.

Le 25 mars, Marianne Monteil, qui allait fréquemment dans la maison Bancal, voulant donner du

pain à une petite fille de Bancal nommée Madeleine, prend un couteau pour le couper, mais l'enfant s'y oppose en criant, disant : « C'est avec ce couteau qu'on a tué le monsieur ! »

De nouvelles perquisitions furent faites ; on trouva des linges ensanglantés, les propos des enfants Bancal furent répétés ; tout cela suffit pour provoquer l'arrestation de Bancal, de Rosè Bruguière, sa femme, de leur fille aînée, âgée de 19 ans, des époux Palayret et de Collard.

Cependant la population Ruthénoise n'était pas encore satisfaite et s'obstinait à voir ailleurs les auteurs principaux du crime.

Fualdès avait vendu quelques années auparavant le domaine de Flars à M. de Séguret pour la somme de 68.000 fr. En septembre 1816, il reçut un acompte de 16.000 fr. En décembre, même année, 20.000 fr. de billets furent souscrits par l'acquéreur. Le 18 mars 1817 il avait encore reçu 24.000 fr. aussi en effets négociables.

Le 19 mars, veille du crime, il avait négocié un effet de 2.000 fr. à M. Bastide-Gramond, banquier à Rodez. Ce dernier devait 10.000 fr. au malheureux Fualdès et, pressé par lui le 19 mars, vers les cinq heures du soir, de se libérer, il lui aurait dit : « Je cherche le moyen de régler vos comptes ce soir (1) », et lui aurait donné rendez-vous pour le soir huit heures. En effet, ce même jour, vers huit heures, M. Fualdès sortit disant à sa femme : « J'ai affaire, je sors. » Le lendemain son cadavre ensanglanté était retrouvé dans les eaux de l'Aveyron.

(1) Acte d'accusation.

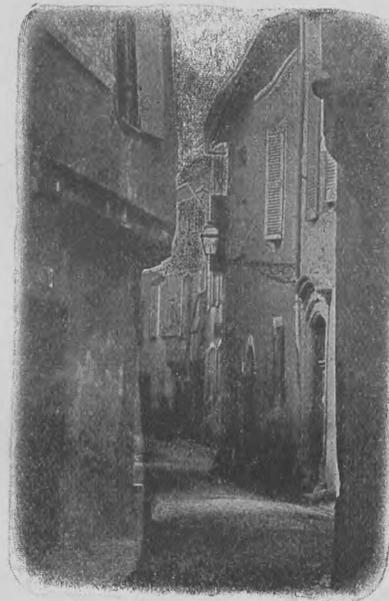
Après ce qui s'était passé dans la soirée du 19, on pouvait attendre de Bastide les renseignements que son entrevue tardive avec Fualdès aurait pu lui révéler ; non seulement Bastide ne dit rien de précis, mais il nia être venu à Rodez le 19 avant trois heures du soir, alors que plusieurs personnes l'avaient rencontré dans la matinée.

Devant cette attitude louche et embarrassée, le Parquet n'hésita plus à faire procéder, le 25 mars, à l'arrestation de Bastide, de son neveu Bessière-Veynac, jeune homme de 26 ans, riche, d'une jolie physionomie et d'excellente réputation. Anne Benoit, dont nous avons parlé précédemment, le contrebandier Bach, Missonnier, appartenant à une humble famille d'artisans, et le portefaix Bousquier furent compris dans la même poursuite et emprisonnés, comme Bastide, le 25 mars.

Toutes ces arrestations avaient été provoquées par des bruits vagues, et la prévention générale réunissait ainsi dans la prison des Cordeliers le banquier Bastide et la femme Bancal. D'où la lumière allait-elle jaillir dans une affaire aussi ténébreuse ?

Le 28 mars le portefaix Bousquier demanda à être interrogé et fit à la justice des révélations sensationnelles qui éclaircissent enfin le mystère dont ce crime était entouré.

Il déclara que le 19 mars, à 10 heures du soir, il avait été entraîné chez Bancal par le prévenu Bach, sous prétexte de charger une balle de tabac de contrebande ; mais, entré dans la maison, il aperçut sur la table un gros paquet enveloppé d'une couverture de laine et qu'il reconnut bientôt contenir



Rue Séguy,
ancienne rue des Hebdomadiers.

un cadavre. Après cette constatation, il voulut se retirer, mais les assassins réunis autour de la table le menacèrent de mort ; il fut réduit à exécuter leurs ordres et avec Bach, Bancal et Collard il transporta le cadavre de M. Fualdès dans l'Aveyron. Une gravure de l'époque représente le sinistre cortège défilant sur la porte Saint-Martial sous la terrasse de l'Evêché, à l'endroit qui est aujourd'hui le boulevard d'Estourmeil.

Bousquier fut alors confronté avec les accusés ; il déclara les reconnaître tous pour les avoir vus dans la cuisine de la maison Bancal. Cette déclaration livrait les accusés à la justice. Mais si les auteurs du crime étaient connus, le mobile échappait encore ; il ne tarda pas à être dévoilé.

Le fils Fualdès, s'était rendu à Rodez pour venger son père. Là, il apprit d'un domestique de son père que le 20 mars, à huit heures du matin, alors que la nouvelle de l'assassinat se répandait à peine en ville, Jausion était entré dans la maison et, pénétrant dans le cabinet de la victime, il avait enfoncé, à l'aide d'une petite hâche, le tiroir d'un bureau où Fualdès serrait son argent, son grand portefeuille en maroquin, à fermoir, ses livres journaux. Jausion était le beau-frère de Bastide.

On présuma qu'un vol avait été commis et que c'était là peut-être la cause de l'assassinat.

Jausion fut donc arrêté le 8 avril.

Agent de change à Rodez, il appartenait à une excellente maison et était allié aux premières familles du département. Son père était conseiller au présidial de Rodez ; Jausion avait, au moment du

crime, un frère qui occupait les fonctions de maire, un autre frère desservait une des importantes paroisses du diocèse.

Jausion avait épousé une sœur de Bastide et, au moment où on l'accusait d'avoir enfoncé le bureau dans le cabinet de M. Fualdès, le 20 mars au matin, Mme Jausion, sa femme, et la dame Jausion veuve Galtier, sa sœur, se trouvaient auprès de Mme Fualdès ; des soupçons s'élevèrent contre elles et elles furent également arrêtées.

Le 8 avril, la prévention retenait donc dans les prisons de Rodez quinze accusés ; c'étaient : 1° Bancal ; 2° Rose Bruguière, épouse Bancal, sa femme ; 3° la fille aînée des Bancal, âgée de 19 ans ; 4° et 5° les époux Palayret ; 6° Collard ; 7° Anne Benoit ; 8° Bastide ; 9° Bessière-Veynac ; 10° Bach ; 11° Missonnier ; 12° Bousquier ; 13° Jausion ; 14° la dame Jausion ; 15° la dame Galtier.

L'instruction suivit son cours, mais divers incidents retardèrent le jugement du procès ; l'ouverture des débats fut enfin fixée au 18 août 1817.

Cependant un bruit étrange circulait et, d'abord rumeur légère, prenait de jour en jour une nouvelle consistance.

Tout le monde à Rodez murmurait que Fualdès avait été enlevé dans la rue des Hebdomadiers par des hommes masqués ; qu'ils l'avaient emporté dans la cuisine de la maison Bancal, que là, on l'avait contraint à signer des papiers, qu'après cela il avait été étendu sur la grande table dressée au milieu de la cuisine, qu'il avait été baillonné et égorgé et que son sang avait été recueilli dans un haquet.

Cette scène affreuse aurait été vue, disait-on, par une dame qui n'avait pris aucune part au crime et qui se serait rencontrée par hasard dans la maison Bancal.

Ces suppositions vagues ne se confirmaient pas, on ne pouvait soupçonner quel était ce témoin si important et cependant le jour de l'ouverture des débats approchait.

Tout à coup le bruit se répand que ce mystérieux témoin commence à révéler lui-même le terrible secret et ce témoin c'est Madame Clarisse Manzon.

Mme Manzon était une jeune et jolie femme de trente-trois ans, appartenant à une famille distinguée du département. Son père, M. Enjalran, qui avait été lieutenant criminel, se trouvait à l'époque du crime juge au tribunal de Rodez et président de la Cour prévotale de l'Aveyron. Mme Manzon avait deux frères : l'un, maire de la commune de Colombiers ; l'autre, ancien capitaine de la vieille garde.

Mme Manzon vivait séparée de son mari dont elle avait un fils âgé de 4 ans ; M. Manzon était un homme jeune encore, de figure agréable, lieutenant retraité, percepteur à Rignac.

Vive, mobile, pleine d'imagination, à la répartie prompte et spirituelle, d'une physionomie très expressive, Mme Manzon passait pour avoir des habitudes bizarres et une conduite étrange. Sa présence dans la maison Bancal, à cause de la réputation particulière de ce bouge, ne pouvait facilement s'avouer ; cependant, son esprit romanesque, son goût pour les aventures extraordinaires la portaient à révéler la part qu'elle avait eue dans le drame du 19 mars. C'est

ce qu'elle fit en effet ; elle confia à un officier nommé Clémandot, aide de camp du général Vautré, des particularités que celui-ci s'empressa de rapporter à l'autorité.

Le 29 juillet, M. Clémandot se présenta chez M. le comte d'Estourmel, préfet de l'Aveyron, et lui déclara que la veille, 28 juillet, étant à la promenade avec Mme Manzoni et sur plusieurs questions répétées qu'il lui fit, cette dame lui avoua : « Que c'était » elle qui, le jour du malheureux événement, avait » donné rendez-vous à un jeune homme de la campagne qu'elle ne nomma pas, et avec qui elle disait » avoir quelques rapports d'intérêt ; qu'étant arrivée » à la maison Bancal où elle attendait ce jeune » homme, elle entendit du bruit, occasionné par plusieurs personnes qui se disposaient à entrer dans » la maison ; qu'alors la femme Bancal la fit entrer » dans un cabinet contigu à la cuisine et l'enferma » à clef ; qu'elle entendit qu'on prévenait ceux qui » venaient d'entrer qu'il y avait dans cette pièce une » personne enfermée ; qu'on délibéra sur ce qu'on » devait faire d'elle ; que la frayeur où cet accident » la jeta l'empêcha de rien comprendre de tout ce » qui se disait, mais qu'elle connut bien que ses jours » étaient en danger ; qu'après un bruit, qui n'a pu » lui laisser aucun doute sur le crime qui venait de » se commettre, on l'avait fait sortir en lui disant » qu'on lui accordait la vie sous le sceau du plus » grand secret ; mais que si jamais il lui échappait » le moindre mot sur ce qu'elle avait pu voir et entendre, elle paierait de sa vie son imprudence » Mme Manzoni avait de plus ajouté qu'elle était

» certaine qu'il y avait encore deux individus qu'elle » ne connaissait pas et qui n'étaient pas encore arrêtés et qui jouaient un grand rôle dans cette affaire ; qu'elle ne connaissait pas Bastide et qu'elle » ne pouvait dire s'il y était ; qu'elle connaissait très » peu Jausion et qu'elle n'aurait pu le distinguer de » son frère ; qu'elle avait été mise hors de la maison » et reconduite par quelqu'un dont il lui fut impossible de reconnaître la figure dans l'état de trouble » où elle était. »

Mme Manzoni n'avait donc pas vu commettre le crime et n'avait pas reconnu les assassins ; on pouvait espérer cependant que sa déposition aiderait à la découverte de la vérité entière.

Assignée et entendue immédiatement après M. Clémandot, elle déclara ne rien savoir, nia être entrée dans la maison Bancal et avoir fait à M. Clémandot aucune communication.

Cette contradiction évidente ne fit que fortifier l'opinion déjà universellement répandue que Mme Manzoni avait tout vu. On supposait qu'elle ne voulait pas convenir, pour son honneur, de sa présence dans la maison Bancal, à dix heures du soir.

Le 31 juillet, M. Enjalran, père de Mme Manzoni, écrivit à M. le Préfet pour le prier d'interroger encore sa fille. L'interrogatoire eut lieu en effet, mais sans résultat. Devant ces dénégations répétées, on commençait à redouter le silence du témoin qui paraissait le mieux instruit, lorsque le lendemain Mme Manzoni, obéissant à sa mobilité d'esprit, écrivit à M. le Préfet « qu'elle était prête à dévoiler un mystère impénétrable pour tout le monde ; qu'elle dira la vérité,

» afin que la vie de ses frères ne soit plus en danger,
» et que son père n'ait pas à craindre de perdre sa
» fortune. » Elle consentit du reste à avoir une entrevue avec M. Clémandot. L'entrevue eut lieu devant M. le Préfet. Mme Manzon reconnut que cet officier « n'avait réellement répété que ce qu'elle lui avait dit. » Elle fit d'autres aveux qui suggérèrent l'idée de conduire Mme Manzon dans la maison Bancal. M. Enjalran, son père, M. le Préfet, M. Julien, juge, l'y accompagnèrent. En entrant dans la cuisine où l'assassinat avait été consommé, elle s'évanouit ; quand elle eut repris ses sens, elle réitéra ses déclarations et les précisa ; elle sembla avouer qu'au moment précis où le crime allait se commettre, elle avait été entraînée dans un cabinet contigu à la cuisine de la maison Bancal.

Le 2 août, après une conférence de huit heures. Mme Manzon renouvelait et complétait sa déclaration devant M. le Préfet ; une heure après, elle lui écrivait une lettre, contenant les traces d'un grand désordre d'esprit, dans laquelle elle rétracte tous ses aveux.

Le 3 août, se rendant elle-même à la Préfecture, le visage décomposé, les cheveux épars, elle se rétracte, proteste et dépose une lettre attestant qu'aucune foi ne doit être apportée à ses aveux.

Successivement, les jours suivants, elle écrit, elle écrit sans cesse, dans un style exalté et romanesque dont voici un échantillon :

« Rodez, 4 août 1817.

Le dimanche qui suivit le jour de l'assassinat de M. Fualdès, sortant de la messe de la cathédrale, un homme me remit une lettre dans un peloton et dis-



La Porte Saint-Martial.

Extrait du « Vieux Rodez » de P. Benoit.

parut. Il parlait patois ; il me parut jeune. Je rentrai chez moi, je dévidai ce peloton qui n'était pas très volumineux et je lus la lettre. Elle était d'une belle écriture. On m'y disait : « Une femme a pris ton » nom, elle était chez Bancal ; si cela vient à se » découvrir, ne nie pas, tu ne risques rien, tu n'as » rien vu ni rien entendu. Tu diras que tu avais à » parler à quelqu'un, que tu es entrée, que tu as été » saisie par quelqu'un, qu'on t'a renfermée ; que tu » t'es évanouie, que tu n'as rien vu ni rien entendu, » que tu as été reconduite par quelqu'un que tu ne » connais pas jusques sur la place de la Cité ; que la » nuit était trop noire pour rien reconnaître ; dis » que tu étais en homme : si on veut voir ton habit, » dis qu'il est brûlé ; si on te dit, pourquoi, dis qu'il » y avait du sang et n'oublie pas que tu n'as rien vu » ni rien entendu, et tu n'as rien à craindre. Si tu as » des dettes, elles seront payées et, après le juge- » ment, tu n'auras pas besoin des secours de ton » père ; prends garde si tu ne brûle pas cette lettre » dès l'avoir lue. Si tu en parles jamais, tu ne peux » nous échapper ; on saura bien t'atteindre et le poi- » gnard ou le poison nous délivreront de toi. Tu » seras soupçonnée, tu auras tout contre toi ; avoue, » tu n'as rien vu ; tu ne causes aucun malheur, » pourvu que tu soutiennes que tu étais sans con- » naissance. » Depuis ce temps je n'ai plus entendu de cette affaire jusqu'au vendredi 25 juillet, où me promenant avec mon frère au foiral, M. Clémandot vint nous joindre et me dit qu'il y avait une femme dans la maison Bancal et que c'était sans doute moi ; que plusieurs personnes le lui avaient dit. Il me

pressa ; j'eus l'air de plaisanter, je lui dis : « Ah ! il ne manquait que cela. » Je lui fis des demi-aveux, pensant qu'il n'y croyait pas. Le lendemain, je fus assignée, je niai que je me fusse trouvée dans la maison Bancal, enfin j'ai fait des aveux. J'ai tout nié ensuite et me vois forcée de dire la vérité. Hier, dans l'après-midi, je reçois une adresse par un inconnu qui me conjure de la lui remettre et disparaît. Dans la matinée, j'avais reçu une invitation de me rendre dans un lieu qu'on me désignait ; je réponds que je ne puis m'y rendre, que je ne connais aucun des assassins de M. Fualdès. Enfin on me jette encore un billet par la fenêtre, vers les 10 heures du soir, où il y avait : « Tu n'as rien vu, tu n'as rien entendu. » C'était sur du papier ressemblant à un papier de soie ; il y avait un ruban et une petite pierre.

C. MANZON. »

II.

EN COUR D'ASSISES.

Ouverture des débats ; les jurés ; dépositions des principaux témoins ; Mme Manzon captive l'attention générale ; interrogatoire des accusés ; condamnation à mort.

C EPENDANT l'ouverture des débats criminels approchait. M. Didier Fualdès, fils de la victime, s'était constitué partie civile afin de pouvoir poursuivre lui-même les assassins de son père. Après quelques hésitations, le ministre de la justice avait laissé la décision de cette grosse affaire à la Cour d'Assises de l'Aveyron et non à la Cour de Montpellier qui revendiquait le jugement du procès.

Le 14 août, les magistrats désignés pour composer la Cour d'Assises arrivèrent à Rodez et le lendemain, comme pour solenniser sa mission à Rodez, la Cour, en robes rouges, assista à la procession du 15 août. La présence des magistrats à cette cérémonie religieuse produisit une vive impression sur la population.

Le 18 août, comme pour jeter encore plus de pompe sur ce procès, la Cour, sous l'escorte de la garde na-

tionale, au milieu d'un nombreux cortège de citoyens, se rendit avec MM. les jurés à la cathédrale pour assister à la messe du Saint-Esprit. Après la messe, la Cour rentra processionnellement à la salle d'audience.

Les accusés Bastide-Gramond, Missonnier, la femme Bancal et Anne Benoit à leur banc; les dames Jausion et Galtier avaient été amenées à leur place par M^e Arsaud, défenseur de l'une d'elles; en apercevant Bastide et Jausion, leur époux et leur frère, elles s'élançèrent dans leurs bras à la vive émotion du public.

Parmi les accusés ne figuraient point Bancal, mort dans sa prison; il s'était empoisonné en absorbant du vert-de-gris obtenu en faisant tremper de gros sous dans de l'urine. Bessière-Veynac avait prouvé son alibi et les époux Palayret avaient également été reconnus étrangers au crime.

On remarquait, dans l'enceinte du parquet, M. le comte d'Estourmel, préfet de l'Aveyron, qui ne cessait de montrer un zèle infatigable pour le triomphe de la justice, ainsi que M. le maréchal de camp commandant le département. On y voyait aussi, avec le plus vif intérêt, M. Fualdès fils, à côté de M^e Merlin, de Sauveterre, chargé de soutenir son intervention dans la cause comme partie civile.

Les huissiers ont annoncé la cour; elle est ainsi composée: MM. Grenier, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, président; Sicard, de Lunaret, conseillers; de Plantade, Marcel de Serres, conseillers auditeurs; Juin de Siran, chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis, procureur général du Roi; Castan, avocat-général, et Mainier, procureur du Roi.

M. Marcel de Serres demanda à s'abstenir et fut remplacé par M. Constans, vice-président du tribunal de première instance de Rodez.

Il fut ensuite procédé au tirage au sort de 12 jurés et 2 suppléants dont les noms suivent: MM. Hérail, maire du Viala-du-Tarn; d'Hauterives, maire de Grandvabre; Brassat de Saint-Parthem, maire d'Aubin; Boursez, maire de Millau; Dissez, receveur de l'arrondissement de Villefranche; Antoine Carcenac, négociant à Rodez; Castan, maire de Belmont; Peyrelade, maire de Rivière; Richard, percepteur d'Aubin; Barascud, membre du conseil général; Molinier-Fonbelle, maire de Salles-Curan. — Fraissinet de Valady, Dubruel, entreposeur de tabacs à Villefranche, suppléants.

Après les formalités préliminaires exigées, M. Didier Fualdès se leva et, pendant que des larmes coulaient de tous les yeux, dit d'une voix grave et émue:

« Je déclare devant la justice que c'est uniquement » dans l'intérêt des créanciers de mon père que j'ai » laissé former en mon nom une demande en dom- » mages; j'assurerais à la Cour, par un acte formel » que telles ont été mes intentions, si je ne savais » pas que la parole d'un honnête homme est suffi- » sante. »

M. le président prononça un discours qui analysait sommairement les faits et traçait à chacun la gravité de ses devoirs.

Les audiences des 19 et 20 août furent consacrées à l'audition de nombreux témoins n'apportant que d'insignifiants détails et aucune lumière sur la culpabilité des accusés. Ceux-ci niaient obstinément;

Bousquié, seul, persista toujours à déclarer qu'il les avait tous vus chez la Bancal, il ajouta même qu'il croyait reconnaître Jausion sans cependant l'affirmer.

A la séance du 21, un témoin, Brast, tailleur, déclare avoir entendu, le 19 mars, un joueur de vielle, des cris étouffés et la marche pesante des individus qui portaient le cadavre.

Le 22 août, un autre témoin, la femme Constan, servante chez M. Roques, déposa que le 19 mars, traversant la place de la Cité vers 3 heures du soir, elle entendit distinctement l'accusé Bastide donner rendez-vous pour le même soir à M. Fualdès.

Après ce témoin, on appelle Mme Manzon.

Un grand silence s'établit dans l'auditoire. Ce fut, disent les mémoires contemporains, un spectacle émouvant. Mme Manzon parut, vêtue d'une robe noire, elle portait au cou un grand collier noir ; sa tête était couverte d'un chapeau de paille rejeté sur le côté et d'un voile blanc qui couvrait presque entièrement son visage ; elle s'avança lentement et avec embarras ; tous les regards étaient fixés sur elle ; après les questions générales, M. le président lui fit une courte et touchante exhortation où l'on remarqua ces deux idées principales : « le public est convaincu que vous avez été poussée dans la maison Bancal par accident et malgré vous. On vous regarde comme un ange destiné par la Providence à éclairer un mystère horrible. Quand même il y aurait eu quelque faiblesse de votre part, la déclaration que vous allez faire, le service immense que vous allez rendre à la société, en effaceraient le souvenir. »

Mme Manzon répondit d'une voix faible et voilée et d'une manière évasive. M. le président demanda à Jausion s'il la connaissait ; Jausion déclara ne point la connaître. Mais alors Mme Manzon se leva dans une agitation extraordinaire, elle écarta violemment son voile, frappa du pied, regarda l'accusé en face et s'écria : « Pourquoi donc m'a-t-il saluée ? »

Après cet éclat, Mme Manzon ne voulut répondre que d'une manière incomplète. Priant le président d'adresser aux accusés des questions qui semblaient avoir un sens mystérieux, elle se refusait à les expliquer ; se tournant vers eux elle frémissait ; son corps était en proie à des convulsions. M. le maréchal de camp Desperrières, vint lui prodiguer des soins ; la main de Mme Manzon toucha la poignée de son épée. Elle se réveilla de son évanouissement et s'écria d'une voix forte, avec un accent d'horreur : « Vous avez un couteau ! » Enfin elle affirma n'être pas la femme qui se trouvait chez Bancal ; mais quand on lui disait que, du moins, cette femme ne lui était pas inconnue, elle retombait dans ses dénégations ou accusait à demi mots telles ou telles personnes, ce qui amena la comparution au cours du procès de la jeune Mlle Rose Pierret qui ne tarda pas à être déclarée étrangère à l'affaire.

Malgré plusieurs interrogatoires, on ne put rien apprendre de Mme Manzon, rien ne put l'arracher à son système de défense et on fut obligé de passer à l'audition des autres témoins.

Le 23 août, deux femmes déposèrent que la petite Bancal et son frère âgé de 8 ans leur avaient dit qu'ils étaient présents à l'assassinat.

Les 24 et 25 août divers témoins déclarèrent que la femme Bancal avait lavé le 20 mars le plancher de sa cuisine.

Bastide prétendait se trouver le 19 mars à son domaine de Gros et n'être point venu à Rodez, mais plusieurs témoins vinrent affirmer le contraire. Des présomptions graves s'élevèrent aussi contre Jausion : le vol chez M. Fualdès, une effraction du bureau le 20 mars, sa douleur feinte et parfaitement remarquée le lendemain du crime, sa parenté avec Bastide.

Quant aux autres accusés, plusieurs circonstances et déclarations de témoins confirmèrent à leur égard la déposition de Bousquié.

Le 2 septembre, M. de Séguret, acquéreur du domaine de Fualdès, déclare devant la justice qu'il pensait que, pour grossir son crédit, Jausion avait obtenu de M. Fualdès des signatures de complaisance et que ce fait là pouvait expliquer la cause du crime.

Tous les témoins entendus, l'avocat de M. Didier Fualdès, le procureur général et les défenseurs des accusés parlèrent pendant cinq audiences. Les mémoires du temps ont rapporté ces plaidoiries toutes empreintes de l'éloquence pompeuse alors fort à la mode. Les invocations solennelles, les images à effet y abondent à chaque ligne.

Mme Manzoni, « craignant avoir laissé dans l'esprit de MM. les Jurés des impressions fâcheuses », demandait, depuis quelques jours, à donner des explications à la justice. Le 8 septembre, on la fit appeler, mais elle soutint n'avoir pas été chez la Bancal. Cependant, confrontée avec son cousin, M. Rodat,

qui persistait à croire à sa présence dans la maison Bancal le 19 mars, Mme Manzoni garda le silence. On l'interrogea encore, on la pressa : tout fut inutile, elle nia toujours.

Le 11 septembre, pendant la réplique de l'avocat de Bastide, elle l'interrompit en disant : « Tous les coupables ne sont pas dans les fers. » Un mouvement extraordinaire se manifesta dans l'auditoire. On crut que Mme Manzoni allait tout révéler. Le Président l'interrogea avec insistance, mais elle se contenta de répondre : « La vérité ne peut sortir de ma bouche. » Tant de mystère intriguait et passionnait non seulement l'auditoire et les habitants de la ville, mais la France entière : « Le voile dont s'enveloppe ce singulier témoin, disait le Sténographe parisien (1), lui prête un charme romanesque, mais qui ne s'allie pas avec l'idée d'une participation quelconque dans un crime. On n'accuse que de mystère cette jeune et spirituelle femme qui, tour à tour, s'est vue nommer une comédienne et un ange envoyé du ciel. Partout les oisifs et les plus graves têtes sont occupés d'elle. Les petites maîtresses oublient, en province, de parler de modes pour s'informer de la procédure qui l'implique ; les négociants se taisent sur la bourse et les Anglais même qui, comme des oiseaux de passage, couvrent en ce moment les routes du Midi, demandent des nouvelles de l'Aveyron immédiatement après les prix des vins et la rapidité des chevaux. En général, il n'est guère qu'un intérêt qui l'emporte sur celui-ci ; et après les espérances de la session législative qui vient de s'ouvrir, l'interminable sujet de tou-

(1) Lettres d'un sténographe parisien.



Madame MANZONI

(Dessiné à Albi, d'après nature, par Sudré, élève de David.)

tes les conversations est le procès de Rodez et le secret de Mme Manzon.»

Cependant les débats furent déclarés clos par le Président, et le 12 septembre, à midi, les jurés entrèrent dans la salle des délibérations.

C'était le moment solennel. Une sorte de muette consternation se répandit dans Rodez. La foule circulait dans une morne stupeur autour et dans l'intérieur du palais. On avait désiré la condamnation des coupables, et cependant chacun craignait maintenant d'entendre la fatale sentence ; lorsqu'un juré sortait de la salle, entouré de gendarmes, on interrogeait son visage avec effroi. Cette anxiété dura sept heures. Quelques préparatifs annoncèrent enfin que la délibération du jury était terminée. Une grande rumeur gagna bientôt toute la ville et l'on se porta en foule vers le Palais de Justice. L'obscurité régnait dans la salle : quelques bougies furent placées de loin en loin, comme pour laisser régner cette lueur lugubre qui éclaire d'ordinaire les scènes des drames les plus terribles.

Enfin la voix des huissiers, qui prend un timbre particulier, dans les grandes occasions, annonça la Cour et le jury.

Le chef du jury ne put lire la déclaration. Le second juré, au milieu d'un silence impressionnant et d'une voix profondément émue, déclara Bastide, Jausion, Bach, Collard, la femme Bancal, coupables du crime de meurtre avec préméditation ; Missonnier et Anne Benoit coupables du même crime mais sans préméditation ; Bousquier fut déclaré coupable pour avoir caché le cadavre de Fualdès. Enfin la fille

Bancal, les dames Galtier et Jausion furent reconnues non coupables.

La Cour entra en délibéré après cette déclaration.

Pendant ce temps, Jausion interpella Bach et le conjura de dire la vérité : « Il est bien temps », répondit celui-ci. Jausion se livra alors au plus violent désespoir ; il protesta de son innocence. Mais Anne Benoit vint l'interrompre ; lorsqu'elle apprit que Collard, son amant, allait être condamné à mort, elle s'écria : « C'est moi qui suis seule coupable, c'est son amour pour moi qui l'a retenu à Rodez. »

La Cour vint suspendre ces scènes de désespoir et prononça la peine de mort contre Bastide, Jausion, la Bancal, Bach et Collard ; des peines moindres furent prononcées contre les autres condamnés.

Cet arrêt, qui termina le procès devant la Cour d'Assises de l'Aveyron, semblait définitivement clôturer l'affaire qui depuis six mois, occupait tous les esprits. Il paraissait établi qu'un assassinat avait été conçu, préparé, dans un intérêt de basse cupidité, et dans des conditions d'horreur que l'on pouvait facilement soupçonner, quoique les débats n'eussent rien révélé sur les circonstances précédant et accompagnant le crime.

Cependant ce procès devait recommencer encore et les incidents les plus dramatiques devaient le signaler à l'attention universelle.

Les condamnés se pourvurent en Cassation et le pourvoi devait être jugé le 9 octobre.

Le procès Fualdès avait acquis une célébrité et un intérêt immenses dans la France entière. Mme Manzon, par son étrange conduite aux débats, était par-

venue à attirer vivement l'attention sur cette affaire. Aussi la salle ordinairement déserte de la Cour de cassation, suffisait à peine à contenir les auditeurs à l'audience du 9 octobre. Sur les conclusions de M. le conseiller Lecoutour, la Cour annula l'arrêt rendu par la Cour d'Assises de Rodez, motif pris de ce que les témoins n'avaient pas prêté leur serment dans la forme voulue par la loi, et renvoya les accusés par devant la Cour d'Assises du Tarn.

Mme Manzoni avait été arrêtée le 14 septembre, deux jours après l'arrêt de la Cour d'Assises, d'après l'ordre exprès de M. le procureur général de Montpellier. Transportée à l'ancien couvent des Capucins, transformé en maison d'arrêt, elle fut enfermée dans la cellule même du célèbre Chabot dont l'ombre sinistre pouvait hanter la tête de la détenue. « Je pleure, disait la tendre Clarisse, aux lieux où on a blasphémé. »

En attendant que de nouveaux débats vinssent répandre quelque lumière sur cette étrange affaire, on continua à se livrer à des conjectures plus bizarres les unes que les autres. Citons, par exemple, celles-ci (1) :

« Les conjectures des habitants de Rodez, sur le crime commis dans leur ville, s'augmentent sans cesse en raison de la curiosité publique. Une lettre que nous recevons, datée du 2 octobre, répète des bruits qui paraissent résulter des dépositions des témoins et notamment de la petite Bancal, dans l'instruction qui se poursuit contre Mme Manzoni. Nous

(1) Lettre d'un sténographe parisien, n° XIII.

rapportons un extrait de cette lettre, en livrant à la critique des lecteurs les assertions qu'elle renferme :

» L'assassinat de M. Fualdès devait s'exécuter dans une remise ou écurie attenante à la maison Bancal et appartenant au nommé Missonnier, l'un des condamnés. Un mendiant y était couché ; il y venait habituellement tous les soirs ; lorsqu'on y conduisit la victime, les assassins s'aperçurent que la porte était fermée en dedans. C'est alors qu'ils la firent rentrer chez Bancal où le crime fut consommé.

» Le même soir, à la même heure, un rendez-vous y avait été donné par deux jeunes gens pour y recevoir deux dames du pays. Une pièce de 20 fr. déterminait la Bancal à les recevoir et lorsqu'on poussa Fualdès dans la maison, les deux dames y étaient déjà arrivées. La femme Bancal ayant entendu du bruit à sa porte, les fit cacher, Mme Manzoni, dans un petit cabinet, qu'elle ferma à clef, et l'autre, qu'on dit être Mlle Rose Pierret, sous un lit. Les deux jeunes gens se rendirent au rendez-vous, mais ayant trouvé la porte fermée et entendu le bruit de plusieurs voix, ils se retirèrent. L'un de ces jeunes gens était le frère de Mme Manzoni et l'on prétend que cette circonstance est la cause des réticences de cette dame.

» On se souvient que la petite Madeleine Bancal a déclaré au procès qu'elle était descendue doucement pour venir coucher dans le lit de ses petits frères et, qu'à travers les rideaux percés, elle avait tout vu ; mais voici ce qu'on ne savait pas encore : la Bancal s'aperçut de la présence de sa fille et il fut résolu, de son consentement, moyennant la promesse faite

par Bastide de cinquante louis de plus, que cette enfant serait sacrifiée. On convint que le lendemain Bancal prendrait le prétexte d'aller travailler à la forêt et que sa femme lui enverrait son dîner par la petite fille. Elle chargea Madeleine de dire à son père de ne pas oublier sa promesse de la veille. Celle-ci s'acquitta de cette commission ; en parlant à son père, elle s'aperçut qu'il tremblait. Il la renvoya en lui recommandant, si sa mère lui disait de revenir, de n'en rien faire et de rester à la maison.

» On s'attend chaque jour à de plus importantes découvertes. On est persuadé que la première victime désignée par les assassins devait être M. Grelet (1), receveur général du département, et qu'on a commencé par M. Fualdès parce que ce dernier était sur le point de partir pour aller habiter la campagne avec son fils nouvellement marié. On prétend aussi que les plus riches habitants de Rodez devaient subir le même sort. Les assassins avaient loué, pour l'exécution de leur dessein, cinq maisons hors de la ville et éloignées les unes des autres. »

Les 15 et 18 octobre, Mme Manzon subit de nouveaux interrogatoires qui ne produisirent aucun résultat. Le 2 novembre, M. Aubaret, conseiller-auditeur à la Cour royale de Montpellier, lui en fit subir un troisième ; des questions plus pressantes lui furent adressées. Ainsi on lui demanda si elle persistait à nier qu'elle se fût trouvée le 19 mars au soir dans la maison Bancal : elle répondit qu'elle ne s'était point

(1) M. Grelet occupait à Rodez une situation importante qu'il devait à ses fonctions et à ses relations. Il habitait la maison Vergne, place de la Mairie, aujourd'hui Adrien Rozier.

trouvée dans la cuisine ou le cabinet contigu ; mais elle avoua qu'elle était dans le couloir après sept heures et demie. *Je ne puis dire pourquoi je m'étais rendue dans cette maison*, ajouta-t-elle, *mais ce n'était pas pour participer à l'assassinat de M. Fualdès.*

Après ce premier aveu, elle poursuivit ainsi :
« J'attendais quelqu'un dans le couloir de la maison
» Bancal. J'étais vêtue d'une robe de serge bleue ; je
» portais au cou un mouchoir de même couleur, des
» bas de laine noirs, un tablier et une coiffe de nuit
» en basin. Je restais quelques temps à attendre.
» Bientôt je me trouvais heurtée par un monsieur
» qui n'était pas celui que j'attendais. Il me demanda
» qui j'étais et pourquoi je me trouvais là. Je fus
» effrayée et, sans lui répondre, je pris la fuite. Mais
» ce monsieur se mit à me poursuivre et m'atteignit
» bientôt ; il avait des bottes et des éperons. Il me
» dit pendant que je marchais à côté de lui : *Je ne*
» *suis pas un assassin.* — *Je ne vous soupçonne pas*
» *d'être un assassin*, lui répondis-je. — *Je ne vous*
» *ai point parlé d'assassin*, me dit-il. — *J'avais cru*
» *l'entendre*, répliquai-je. Bientôt ce monsieur me
» menaça et me força de dire mon nom. Après quel-
» ques hésitations, je le dis, mais avec regret, car
» c'était la première fois que je sortais la nuit. Il
» ne voulut pas me dire le sien, en ajoutant qu'il ne
» voudrait pas pour rien au monde, qu'on sût qu'il
» était allé dans la maison ; puis il me demanda si
» je connaissais cette maison et ce que j'y étais
» venue faire. Il ajouta qu'il ne s'y était rendu que
» pour parler à quelque fille. Il me dit que c'était
» un mauvais lieu et que je ne devais pas y venir.

» Il me fit jurer de ne parler à personne de notre
» rencontre. Puis il entendit sonner des heures et il
» me quitta. Il m'avait demandé mon nom, il avait
» tiré une arme de sa poche ; je voulus la saisir et
» je me blessai à la main. Du reste, il avait montré
» de la confiance en moi, lorsque je lui eus dit que
» j'étais la fille du Président de la cour prévôtale de
» Rodez. Après qu'il m'eût quittée, je rencontrai
» quelqu'un et je me retirai avec lui dans une mai-
» son : j'y restai jusqu'à dix heures et demie ; on
» voulait m'y faire passer la nuit, mais je me fis
» ramener dans la maison de M. Pal où j'avais mon
» logement ; j'y entrai en effet et me couchai. »

De nouveaux interrogatoires furent subis par Mme Manzon ; ils n'ajoutèrent aucun élément nouveau, aucun éclaircissement décisif.



BASTIDE



JAUSION

(Dessiné à Albi, d'après nature, par Sudré, élève de David.)

III.

LETTRES D'UN STÉNOGRAPHE PARISIEN.

Les reporters parisiens à Rodez ; l'Aveyron et les Aveyronnais odieusement dépeints ; la prison des Cordeliers ; une visite à Mme Manzoni ; elle écrit ses mémoires ; tentative d'évasion.

JUSQU'À l'ouverture des nouveaux débats, l'affaire Fualdès, quoique en sommeil, conserva tout son intérêt ; les faits et gestes des prisonniers, les racontars des témoins de plus en plus nombreux (500 demandaient à être entendus à Albi) alimentaient les conversations. Les journaux de Paris avaient envoyé à Rodez des reporters qui, dans un style aux périodes sonores, décrivaient, en attendant mieux, l'aspect de Rodez, la physionomie des accusés, la toilette de Mme Manzoni.

Le Sténographe parisien écrivait à la date du 20 novembre :

« J'étais, en approchant de Rodez, dont les chemins sont longs et difficiles, vivement préoccupé de cette inconcevable histoire, et de Mme Manzoni, plus que de personne, car elle seule enchaîne vraiment

l'attention publique à cette cause qui, depuis longtemps, serait heureusement couverte d'oubli, sans la curiosité qu'elle y rattache. A peine avais-je remarqué, sur cette route, et le paysage frappant qui m'entourait, et ces montagnes d'une couleur fauve et d'un aspect sauvage, ces longues châtaigneraies, les sentiers taillés dans le roc qui dominant d'étroites et profondes vallées, quand mon guide vint tout à coup à arrêter ses chevaux et à s'écrier : « Voilà Rodez ! » Je distinguai cette ville hérissée de clochers gothiques ; son apparition et son nom me rappelèrent l'impression de tels passages des romans d'*Anne Radcliff* et je n'en pus détacher mes regards. Son enceinte, aperçue dans le lointain, rendait plus vivants les récits du crime qui attire, depuis trois mois, sur elle, les regards de la France et peut-être de l'Europe.

Rodez, bâti sur le sommet d'une montagne, paraît s'appuyer à des montagnes plus élevées encore ; et, derrière elle, un soleil couchant de novembre dorait l'horizon, en laissant au-dessous se dessiner en noir les vieux murs de la capitale du Rouergue. Après des circuits sans fin, des côtes à gravir et à descendre, on arrive ; et, en venant de Paris, on aborde une partie de la cité où les maisons, hautes et serrées, interceptent le jour de très bonne heure. Le premier objet qui me frappa, vers 4 h. du soir, fut un nombre prodigieux de chauves-souris qui volaient et se croisaient dans les rues.

J'ai visité tous les lieux consacrés par d'horribles souvenirs. La triste rue des Hebdomadiers, tortueuse et obscure ; cette maison Bancal, moins dégoûtante

à l'extérieur qu'on ne s'en pourrait faire l'image. La porte, marquée du n° 605 ouvre l'entrée par un étroit corridor ; à droite est l'escalier ; au pied des marches, l'entrée de la chambre où fut entraîné l'infortuné Fualdès. Aucun meuble ne décore plus ce repaire, si ce n'est une mauvaise table tachée de sang. La justice ou les créanciers se sont saisis des autres débris. Deux étages et un grenier composent le reste de la maison : elle est déserte ; chaque étage a deux croisées, le rez-de-chaussée n'est éclairé que par une seule ouverture d'un pied carré, pratiquée à une toise de haut, correspondant au cabinet où se tint enfermée la femme inconnue qui a été témoin du meurtre.

Presque personne ne passe plus dans cette rue des Hebdomadiers, jadis habitée par des prêtres qui faisaient un service d'une semaine près de l'évêque de Rodez. On fait mille détours pour l'éviter ; les passants marchent plus vite en la traversant ; une femme n'y entrerait pas à la nuit tombée. « Il faut que cette maison soit rasée », disent tous les habitants (1).

Le chemin qu'ont suivi les assassins, chargés de leur fardeau, passe devant la porte de la préfecture (2) et l'un des portails de l'église, laquelle est d'une architecture magnifique. On dit qu'ils firent une tentative pour entrer dans la maison Fualdès, une heure après sa mort, et qu'on voulait reporter chez lui le cadavre pour faire présumer un suicide : un domestique qui veillait obligea le convoi à se

(1) Les exagérations du Sténographe parisien impressionnèrent désagréablement les Ruthénois. M. de Cabrières, se faisant leur interprète autorisé, y répondit avec esprit et à propos dans les « *Notes d'un Philologue* », petit opuscule aujourd'hui introuvable.

(2) Aujourd'hui l'Evêché.

rendre à l'Aveyron. Cette rivière, ou plutôt ce torrent qui entoure la ville d'une ceinture de flots souvent débordés, roule en ce moment des eaux appauvries. On y descend par des prairies qui partent du pied des remparts. Les cavités où s'enfonce l'Aveyron ont quelque chose de sinistre ; là où fut précipité la victime, à côté d'une chaumière en ruines, l'eau est profonde et dormante ; la colline en face est stérile ; tout y accuse une nature ingrate et présente un aspect malheureux.

Ce matin j'ai été à l'hôpital voir les pauvres enfants de Bancal ; ils sont sept ; un seul est placé dans une ferme où il garde les troupeaux. Trois filles et trois garçons composent la famille pâle et maigre qui m'a été présentée ; c'est le spectacle d'une indigence déplorable. La fille aînée (Marianne) a déjà dix-neuf ans ; le plus petit (Alexis) n'en a que quatre et demi. Les deux filles portaient un tablier noir et une coiffe de deuil ; les autres, à peine couverts d'une étoffe de bure rougeâtre, vont les pieds et les jambes nus. Le premier enfant qui vint au parloir, conduit par une sœur de la Charité, fut cette petite Madeleine, âgée de neuf à dix ans, qui a fait le plus de révélations et que ses frères et sœurs appellent maintenant « une mauvaise langue ». Celle-là paraît indifférente ; les autres ne se sont approchés qu'en pleurant. Les deux derniers garçons même, qui ont un peu plus de neuf ans à eux deux, quand j'ai voulu les caresser, se sont pris à fondre en larmes. Aucun n'est d'une figure heureuse, si ce n'est Victor, le cadet, qui a un peu plus de grâces que les autres...

Les assassins étaient enfermés, attendant leur

transfert à Albi, dans un vieux bâtiment jadis couvert de Capucins ; une partie de l'ancienne chapelle est occupée par une écurie de gendarmes ; le poste de la compagnie départementale est commandé par M. Pierret. Le logement qu'occupe cet officier est dans la petite maison d'un amateur de fleurs et de botanique. Voyez-vous cette fenêtre ouverte, au premier étage, qui laisse distinguer une chambre propre, tapissée d'une étoffe d'indienne à ramages, quelques cadres en bois noir, des rideaux blancs à franges et un grand miroir ? C'est la chambre de Mlle Rose Pierret ; c'est à cette fenêtre écartée qu'elle vient quelquefois s'appuyer, triste et rêveuse ; un petit bonnet festonné couvre sa tête : elle est enveloppée d'un châle de couleur chamois. »

« Pénétrons dans les Cordeliers (1) ; c'est là que sont gardés les principaux captifs. Montez ce rustique perron, dont les pierres disjointes laissent croître l'herbe et le lierre ; poussez cette porte, vous voilà dans le logement du geôlier. Laissez-vous conduire dans la partie la plus noire de la chambre et, au travers des barreaux serrés d'un étroit œil-de-bœuf, plongez sur le vaste réfectoire des moines qui étale à vos pieds un cachot d'une grandeur prodigieuse. Là, se meuvent 23 détenus, enchaînés pour la plupart, poussant des plaintes, des clameurs effroyables. Sur un banc séparé, deux prisonniers se partagent un maigre repas, en attendant qu'un galérien, qui leur

(1) 4^e lettre d'un Sténographe parisien.

sert de domestique et qui s'avance en traînant son boulet, apporte les aliments qu'ils demandent : voilà les deux premiers artisans du crime ! Cet homme d'une taille gigantesque, l'œil dur, le teint pâle, la barbe noire : c'est Bastide. Quelle force dans ce regard, dans ces muscles, dans toute l'habitude grossière de ce grand corps.

Jausion est vêtu d'une longue redingote grise, il paraît sombre, pensif ; ses yeux, qu'il lève rarement, sont perçants ; il mange peu, prend du café d'un air dégoûté. Bastide se sert des viandes et boit du vin immodérément. L'un et l'autre échangent, par intervalle, quelques brèves paroles à voix basse.

Vous conduirai-je à présent vers la prison des Capucins, peu distante de celle-ci, où sont entassés pêle-mêle les obscurs complices du meurtre de M. Fualdès ? Ce grand jeune homme blond, l'air assuré, même assez noble est le soldat du train J.-B. Collard, chassé de son régiment par le mépris que lui mérita le souvenir de sa conduite en Espagne. Il s'est attaché cette fille, Anne Benoit, dont la voix est flatteuse, le maintien doux et décent. Ce fourbe et rusé visage est celui de Bach. Missonnier n'est qu'un niais et imbécile scélérat.

Regardez la Bancal : quels regards rampants et faux ! quelle physionomie forte et méchante ! N'est-ce point le vice, plus que l'âge et la misère, qui commence à courber sa taille et à désunir ses traits ?

Ecartons-nous de ces objets hideux ; la plume échapperait de mes mains... si je n'avais à vous entretenir d'un sujet éternel et nouveau : d'une femme qui étonne, déconcerte les magistrats chargés d'ap-

profondir son âme, de ce témoin qui excite l'impatience, l'intérêt, l'épouvante et l'admiration. »

* * *

« Mme Manzon (1) est au secret dans une chambre de six pieds carrés, dont l'ouverture, grillée, donne sur une cour. J'ai obtenu la faveur de la visiter à plusieurs reprises, accompagné par un respectable ecclésiastique ami de sa famille ; la réception qu'elle nous a faite a été pleine de grâce et même de naïveté ; car cette femme, si profondément artificieuse dans l'intérêt de la cause qu'elle a embrassée, est humble et modeste quand il ne s'agit que d'elle-même.

Notre visite a été longue, intéressante ; mais nous l'avons quittée sans savoir un mot de plus sur la vérité de ses déclarations.

Mme Manzon a trente-deux ans et les paraît à peine : taille ordinaire, teint pâle, yeux expressifs, d'assez belles dents, une tournure gracieuse, de vives reparties.

Faut-il décrire son costume ? Elle avait, la première fois que je l'ai vue, une robe de mérinos bleu clair, un tablier noir, des rubans noirs à son chapeau de paille, un châle de laine rouge et, sous sa coiffure, des cheveux longs et bouclés.

On se flattait en vain qu'elle ferait à la justice des aveux précis ; elle s'est renfermée, avec tout le monde, dans un système constant de dénégation et d'obscurité.

— *Pourquoi*, disait-elle au vertueux magistrat qui

(1) Sténographe parisien, 5^e lettre, 2 décembre.

la pressait de répondre, *persistez-vous à m'interroger ? N'est-il pas convenu que je mens, que je mentirai ? Croyez-vous m'en faire dire plus que je n'en veux avouer ?*

— Mais, madame, la justice n'a point désespéré de vous ; vous pouvez confesser enfin ces choses si longtemps disputées.

— *La vérité, n'est-ce pas ? La vérité ! rien que cela ?*

— Songez à l'état où vous êtes, à votre enfant ; pour tous les trônes du monde, je ne voudrais pas avoir à répondre à l'accusation qui pèse sur vous.

— *Celle de complicité ?*

— Vous en êtes prévenue.

— *L'idée de ma complicité n'est pas entrée dans votre esprit.*

— Quand parlerez-vous ?

— *A Albi.*

— Et cependant vous vous y laisserez conduire ! Vous paraîtrez sur le banc des accusés !

— *(Avec amertume) Oui ; près d'Anne Benoit et de la Bancal !*

— A côté de Bach, de Missonnier, de Collard, de ces vils scélérats.

— *Monsieur le juge, le bon Dieu fut bien entre deux larrons.*

— Il en sauva un et vous ne sauverez personne.

— *Il en sauva un !... et il se sauva lui-même. Et mon fils, où est-il ? ils me l'ont ôté ; savent-ils bien ce qu'ils font ? Au milieu de tant de chagrins, mon esprit s'égaré, ma tête tombera ; c'est une boule qui abattra bien des quilles !*



BOUSQUIER



MISSONNIER

(Dessiné à Albi, d'après nature, par Sudré, élève de David.)

— Qu'est-ce que cela signifie ?

— *Je m'entends.*

D'autres fois, elle prend le ton de la plaisanterie.

— *Mon cher monsieur*, dit-elle au juge instructeur, *est-ce que vous n'êtes pas las de moi ? Je le suis de vous. Vous voulez donc que je parle, eh bien ! je vais parler. Greffier, écrivez.*

Et alors, elle débite avec une volubilité admirable une foule de détails oiseux et s'interrompt pour faire au magistrat érudit qui l'interpelle des questions sur quelques difficultés de la grammaire ou sur des auteurs latins qu'elle cherche à comprendre. Elle poursuit son roman ; puis, se tournant vers M. Bertrand, elle ajoute en riant : *Turpe est mentiri*. Lui fait-on une question pressante ? *Non intelligo*, répond-t-elle.

Tour à tour mystérieuse, imposante, le plus souvent triste et recueillie, elle poursuit un rôle qui l'accable et qu'elle semble porter sans effort.

Voici des vers qu'elle a écrits sur la cheminée de sa cellule, pour léguer, dit-elle, un souvenir à son successeur :

Quel que soit le sort qui m'accable,
Mon cœur saura le soutenir ;
Infortunée et non coupable,
Je prends pour juge l'avenir.
D'un forfait on me croit coupable,
Le temps me rendra mon honneur ;
Et sur la tombe de Clarisse
On viendra pleurer son malheur.

Mme Manzoni n'attend pas, sans impatience, l'époque des assises et n'a pour charmer l'ennui de sa cellule que quelques livres, tels que *l'Histoire des Hommes*, le dernier écrit de Lady Morgan, un volume

dépareillé des Œuvres de Massillon ; enfin les *Contes de Féés*, que lui a laissé son petit garçon en quittant cette retraite qu'il avait quelque temps partagée. Je me trompe : Mme Manzoni a encore un objet qui la console et lui plaît, c'est le berceau de son fils. Le jour, il attache ses yeux ; la nuit, elle le place à ses côtés pour aider l'illusion de ses songes.

Mme Manzoni sait la musique et chante avec un agréable talent ; mais, aux Capucins, elle profite peu de cette distraction. « J'aime trop la liberté, me dit-elle un jour, pour essayer quelques airs dans cette triste cage. »

Pour occuper ses loisirs, elle a rédigé le récit entier de son histoire et a chargé M. Pillet, imprimeur de la *Gazette de France*, d'en être l'unique éditeur. Comme, au mépris des droits de son infortune, on lui attribue journellement des sentiments faux et de faux écrits, elle exige que toutes les précautions soient employées pour garantir au public l'authenticité de ses aveux. Son manuscrit est autographe, il ne porte pas un seul mot qui ne soit de sa main. L'éditeur le fera copier, relire, collationner ; il prendra soin d'en déposer l'original chez l'un des notaires de Paris, puis il le publiera sous ce titre : *Mémoires de Mme Manzoni, explicatifs de sa conduite dans le procès de l'assassinat de M. Fualdès, écrits par elle-même et adressés à Mme Enjalran, sa mère.* »

* * *

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, les vingt-trois prisonniers détenus à la maison des Cordeliers ont fait une tentative d'évasion : Jausion et Bastide

étaient les seuls, dans cette prison, qui fussent compris dans le procès de l'assassinat de M. Fualdès. Le reste de leurs compagnons sont condamnés pour vol ; les Bach, les Missonnier, les Colard et la Bancal sont au couvent des Capucins.

Voici les détails de cette affaire relatés dans la 6^e lettre du Sténographe parisien :

« ... Depuis longtemps Bastide s'occupait assidûment à faire des paniers en tresses de paille, et sa femme conservait la faculté de le voir et de lui parler au travers des grilles du préau.

« Eh bien ! lui dit-il un jour, je t'envoie fréquemment de mon ouvrage : je me propose de continuer. — Ne fais pas sans cesse des paniers, lui dit-elle, la maison en est déjà pleine. — Je te ferai donc un chauffoir (espèce d'appareil pour sécher le linge au four). D'ailleurs, poursuit-il, il y a dans ma prison un jeune homme pêcheur de son métier ; je veux qu'il m'enseigne à faire des nasses ; je serais charmé de pouvoir prendre un jour quelque poisson. Envie-moi de la corde et de l'osier. »

Mme Bastide envoya ce que désirait son mari.

On ne fit nulle difficulté de le lui remettre.

Cependant tous les prisonniers se mirent à travailler à des chaînes de paille ; Bastide, comme un chef d'atelier, distribuait la ficelle et payait un sou chaque tissu d'une certaine longueur. Le géôlier soupçonna quelque mystère ; il voyait quelle énorme consommation il était fait de corde, et outre la paille qu'il fournissait, celle des lits commençait à être secrètement employée. Il redoubla de vigilance,

passa quatre nuits sans dormir et avertit M. le maire.

Le maire voulait qu'on mît aux fers les prisonniers ; le geôlier, nommé Canitrot, homme dévoué et infatigable, demanda qu'on les laissât agir, afin de les prendre en flagrant délit, et répondit de tout événement. On y consentit. Il prévint la gendarmerie, qui fut postée en sentinelle.

Le complot avançait. Le 3, dès neuf heures et demie du soir, les prisonniers se turent, affectèrent de dormir, même de ronfler et poursuivirent leur travail dans les ténèbres.

A minuit, on ouvre, on entre brusquement dans le grand cachot qui les renferme, on les trouve tous levés, excepté Jausion, et une échelle de trente pieds de long était achevée.

Ils méditaient leur fuite par une ouverture anciennement pratiquée dans une muraille, à 4 toises environ d'élévation, et mal rebouchée en maçonnerie. De là ils pouvaient redescendre sur un toit, puis sur un autre, franchir un mur de clôture, et se trouver dans la campagne.

L'échelle est assez habilement fabriquée. Les montants sont formés par un faisceau de dix ou douze tresses liées ensemble par des points serrés de cordes, et les échelons sont fortement attachés avec de l'osier. Un vieux crampon de fer, resté par hasard dans un mur, devait servir à fixer l'échelle.

Jausion a été trouvé dans son lit et semble n'avoir pris aucune part à l'évasion projetée.

Bastide avait déjà un porte-manteau attaché sur les épaules, comme le sac d'un soldat. Il a d'abord voulu regagner son lit, mais n'a pu donner le change.

« Où alliez-vous donc ? lui a dit le lieutenant de gendarmerie, M. Dognat. — Vous n'ignorez point, Monsieur, a-t-il répondu, que j'ai quelques affaires ; on me retient longtemps ici, et ma petite fortune en souffre : j'allais à Gros voir ma femme, et je me serais ensuite rendu à Albi la veille de l'ouverture des Assises. »

On prétend qu'on lui a entendu dire à l'un des condamnés qui devait l'escorter, au moment où l'on se disposait à dresser l'échelle : « Au moins, n'oublie pas d'emporter mon petit miroir. » Soit étrange dans une telle circonstance.

Les fers furent mis sur le champ à Bastide et à la plupart des complices de son projet.

L'échelle, exposée devant la porte extérieure de la prison, fut l'objet de la curiosité universelle. »

Le Sténographe parisien, avec plus de causticité que de courtoisie, écrivit à la date du 9 décembre :

« Les graves bourgeois de cette antique cité ont une idée assez juste des délices de leur capitale pour n'imaginer pas qu'on y puisse demeurer volontairement. Un voyageur qui passe ici plus de deux jours devient suspect le troisième. Depuis que Rodez a la garde des assassins de Fualdès, tout inconnu a inspiré des doutes à plus d'un citoyen effaré, chaque nouveau venu dans la petite ville a été successivement un conspirateur, un envoyé du ministère de la justice : un innocent spéculateur, habitant de Roquefort, a passé pour un prince déguisé. »

IV.

LE PROCÈS D'ALBI.

Transport des accusés ; entrée solennelle de Mme Manzoni à Albi ; popularité européenne de la belle Clarisse ; nouveaux débats ; acte d'accusation ; Mme Manzoni a parlé.

LES accusés quittèrent la ville le 19 janvier à six heures et demie. Trois pataches servirent à leur transport. Dans la première étaient : Collard, Bach, Missonnier et un gendarme, dans la deuxième : les femmes Bancal, Anne Benoit et deux gendarmes ; tous les prévenus étaient garottés. Trente-six gendarmes, autant de dragons, cent hommes d'infanterie formaient l'escorte. Bousquier, déguisé en gendarme, monté sur un cheval de louage, formait l'arrière-garde avec cinq dragons.

Une grande partie de la population de Rodez s'était portée devant la prison et sur la route, jusqu'à une demie-lieue de la ville.

Mme Manzoni avait précédé les accusés. Dès le 4 janvier, elle avait gagné Albi à cheval, accompagnée de sept gendarmes et trois officiers. Elle était attendue avec la plus vive curiosité ; une partie de la

population s'était portée sur son passage, les dames étaient aux fenêtres de toutes les maisons d'où l'on pouvait espérer de la voir. Guidant son cheval avec grâce, l'héroïne saluait de tous côtés avec affabilité.

Une image curieuse de l'époque nous a conservé le souvenir de cette entrée triomphale à Albi.

La mystérieuse Clarisse était devenue de plus en plus l'objet de l'attention publique et l'intarissable sujet de toutes les conjectures dans les journaux français et étrangers. Nous trouvons le passage suivant dans la *Gazette* de Lausanne du 9 janvier :

« Il paraît constant que Mme Manzoni aspire en même temps à plusieurs genres de célébrité. Nous avons déjà ses *Lettres* ; elle fait imprimer ses *Mémoires*. Elle veut plaider, elle fait des vers, elle parle latin, souscrit pour les naufragés, soigne sa toilette et dit des mots qui visent à l'esprit et au sentiment. Il y a 4 mois, son nom n'était pas connu au delà de l'Aveyron et, tout à coup, il a franchi les Alpes, les Pyrénées, le Rhin et le Danube. »

Le rédacteur suisse aurait pu ajouter : et l'Océan. Un habitant de Rodez, arrivé depuis quelques mois de la Nouvelle-Orléans, montra des lettres des Etats-Unis où on lui demandait avec une curieuse instance des nouvelles de l'affaire Fualdès.

Devant la Cour d'Assises d'Albi, le procès Fualdès prit une importance nouvelle, soit que Mme Manzoni, qui se trouvait au nombre des accusés, fût en quelque sorte obligée par sa position nouvelle de faire des révélations sérieuses pour se défendre, soit que des faits nouveaux eussent été découverts depuis l'arrêt de la Cour d'Assises de l'Aveyron. L'on pou-

vait s'attendre à de solennels débats. Le choix des avocats fait par les accusés indiquait aussi de leur part une intention sérieuse de disputer leur tête à l'habileté de l'accusation. C'était d'ailleurs sur un nouveau théâtre qu'on allait juger les prévenus avec d'autres défenseurs et de nouveaux témoins. L'immense intérêt qui s'était manifesté à Rodez allait se retrouver à Albi.

Les débats s'ouvrirent le 25 mars ; la Cour était composée de M. de Feydel, président, MM. le baron Alexandre de Cambon, le vicomte de Combettes-Caumont, Pagan et Pinaud, conseillers à la cour royale de Toulouse, Lafond, vice-président.

M. le procureur général de Gary occupait le parquet avec M. l'avocat général Serres de Colombar.

Les tribunes de la Cour d'Assises étaient occupées par les personnes les plus distinguées de la ville, des dames en grand nombre s'y étaient rendues. La foule circulait au dehors et se pressait aux portes.

Les accusés furent transportés sur une charrette grillée. A onze heures, ils furent introduits. Par un mouvement spontané, tous les spectateurs se levèrent comme pour chercher sur leurs traits des caractères en rapport avec le crime.

Bastide, grand, brun, aux traits durs, était parfaitement calme, comme indifférent aux débats qui allaient s'ouvrir. Devant lui était placé M. Romiguière, son défenseur.

Jausion, pâle et abattu, paraissait avoir beaucoup souffert en prison. Son attitude était modeste et humble. Il avait M. Dubernard pour avocat.

Collard, aux manières brusques et soldatesques,

homme dur et grossier, était à côté de Jausion, il était défendu par M^e Bole ; Missonnier par M^e Grandet, Anne Benoit par M^e Foulquier, Bach par M^e Dupuy, la Bancal par M^e Boudet, et enfin Mme Manzon, enveloppée d'un long voile noir, était assistée de M^e Esquilat.

Lorsque M. le président eut interrogé les accusés sur leurs nom, prénoms et profession, il fait prêter aux jurés le serment d'usage. Les accusés étaient tellement persuadés de la loyauté de leurs juges qu'ils n'en récuserent aucun.

M. Azaïs, du Pont-Vieux, fut désigné comme chef des jurés ; les autres étaient MM. de Saint-Jéri, Justin de Bonne, Alquier, Boufard, de Carrière, Fournes, le chevalier de Ginesti, le chevalier de Cambon de Réalmont, le vicomte de Solages, d'Aiguillon-Prejol, Belle, Latour-du-Jean.

M. Didier Fualdès, assisté de M^e Tajan, son avocat, était placé en face de Bastide.

A onze heures et demie, la Cour entra en séance. L'acte d'accusation fut lu et écouté avec un silence profond. Il contenait le récit du crime, tel qu'il avait été possible de le composer d'après tous les témoignages recueillis. On y trouvait tous les détails circonstanciés de l'assassinat. L'intérêt et l'attention redoublèrent lorsque le greffier lut ce passage :

« M. Fualdès, ancien magistrat, avait reçu, le 18 mars 1817, une somme considérable en effets de commerce, formant une partie du prix de son domaine de Flars. Dans l'après-midi du lendemain 19, un rendez-vous lui fut donné pour la négociation de ces effets ; il fut fixé à huit heures du soir. Le sieur Fual-



BACH



Femme BANCAL

(Dessiné à Albi, d'après nature, par Sudré, élève de David.)

dès sortit en effet de chez lui, à huit heures quelques minutes, après avoir pris sous sa redingote quelque chose qu'il soutenait avec son bras gauche. Il fut arrêté au coin de la rue des Hebdomadiers, un mouchoir fut mis dans sa bouche pour l'empêcher de crier ; il fut traîné dans la maison Bancal, étendu sur une table, égorgé avec un couteau de boucher ; son sang fut reçu dans un baquet et donné à un cochon ; le reste fut jeté. Ce corps, placé sur deux barres, enveloppé dans un drap et une couverture, lié comme une balle, fut porté vers les 10 heures du soir dans l'Aveyron par quatre individus, précédés d'un homme à haute taille, armé d'un fusil et suivi de deux autres dont l'un avait aussi un fusil. »

Puis suivaient les charges contre chacun des accusés. Après cette lecture, M. le président prononça un discours dans lequel il résumait toutes les circonstances du crime.

M^e Tajan et M. Didier Fualdès exposèrent les motifs de leur intervention dans le procès.

Un témoin déposa dans cette séance du 25 mars que le 9 mars, dix jours avant l'assassinat, il vit M. Fualdès se promenant en face de la cathédrale de Rodez : que bientôt après parut Bastide. « Eh bien, Bastide, lui aurait dit Fualdès d'un ton sévère, c'est donc toujours la même chose, vous ne voulez pas en finir ; il faudra que j'en vienne à de fâcheuses extrémités. — Il est vrai que je vous ai manqué de parole, répondit Bastide en lui prenant le bras, mais je ne puis faire un sou. »

Les séances se succédèrent sans incidents nouveaux, le rôle mystérieux de Mme Manzon continuait

à s'enlourer de circonstances dramatiques. Le bruit courait que Mme Manzon, se promenant dans le jardin du presbytère de Sainte-Cécile, avait aperçu un papier soigneusement plié au fond d'un vase. L'ayant pris, elle y lut ces paroles : « Tu as déjà fait des aveux ; si tu ne rétractes, tu périras, toi et ton fils, par le fer ou par le poison. »

Mme Manzon, effrayée, écrivit au président pour le prier de prendre les mesures qu'il croirait nécessaires à sa sûreté.

Rien de remarquable ne se passa jusqu'au 30 mars : quelques déclarations furent faites qui constituèrent Bastide en état de contradiction manifeste sur certains points et incriminèrent sa moralité en même temps que celle de Jausion.

Mais, le 30 mars, Bach, qui avait déjà fait quelques aveux, fut interrogé ; il parla d'abord d'une voix faible, mais bientôt il se rassura, et raconta avec fermeté presque tous les détails du crime.

« J'arrivai, dit-il, le 17 mars à Rodez, je me rendis à l'auberge de Gizac pour y loger, je rencontrai Bousquier dans cette auberge. J'avais parlé à Gizac de tabac de contrebande, il m'offrit Bousquier pour m'aider à porter quelques balles. Le 19, dans la matinée, il vint un homme assez bien mis, que je ne connaissais pas et qui m'offrit de m'acheter du tabac. J'eus peur que ce ne fut un employé de la régie et je lui dis que je n'en vendais pas. Alors, voyant que je n'avais pas confiance en lui, il répondit : *Je vous en vendrai moi-même.* Il me donna rendez-vous pour 8 heures du soir, sur la place de la Cité. Là, il devait m'indiquer l'endroit où était caché le tabac. A 7 heu-

res ½, j'allai chercher Bousquier pour m'aider à porter ce tabac. Nous nous rendîmes chez Rose Féral, où nous trouvâmes Collard et Missonnier qui buvaient ensemble. A 8 heures, je me trouvai au rendez-vous de la place de la Cité ; j'y trouvai l'inconnu qui me mena dans la rue des Hebdomadiers, en face la maison Bancal. *Le tabac n'est pas encore prêt, dit-il, tu reviendras à 10 heures, tu frapperas trois coups, on t'ouvrira et tu prendras la balle.* Je retournai chez Rose Féral et j'y trouvai encore Collard et Missonnier qui sortirent presque aussitôt que je fus arrivé.

» A 10 heures, j'allai frapper trois coups à la porte de Bancal ; l'homme qui voulait me vendre du tabac ouvrit la porte. Il m'introduisit dans une cuisine où je vis plusieurs personnes rassemblées. Il y avait d'abord le marchand de tabac, Bastide, Jausion, Bessière-Veynac, un autre individu, Collard, Bancal et trois femmes. Je vis un cadavre étendu sur la table, tourné sur le côté ; il était vêtu d'une redingote de couleur sombre d'un pantalon étroit ; il avait des bas noirs ; j'aperçus aussi un baquet, mais j'ignore ce qu'il contenait. L'un d'eux fouillait les poches des vêtements dont le cadavre était habillé. On en retira trois pièces de 5 fr. que l'on donna à la femme Bancal en lui disant : *Nous ne tuons pas cet homme pour son argent.* Dans ce moment on entendit du bruit dans un cabinet... (Mme Manzon cachait son visage avec son mouchoir.) Aussitôt Bastide demanda à la Bancal, s'il y avait quelqu'un de caché dans la maison. On me força à aller chercher Bousquier ; je n'entendis pas la réponse, car je sortis. Pour que je ne

puisse leur échapper, le marchand de tabac, Bessière-Veynac et un autre m'accompagnèrent. Ils me menacèrent de me tuer si je faisais quelque mouvement pour fuir. Ils m'escortèrent jusques chez Rose Féral d'où je sortis avec Bousquier. Je demandai la balle de tabac. *Ce n'est pas une balle de tabac, c'est un corps mort qu'il faut porter,* nous dit Bastide d'un air menaçant. Bousquier et moi voulûmes nous retirer et aussitôt Bastide nous porta le canon du fusil sur la poitrine en nous annonçant que nous étions morts si nous faisons un mouvement. Bastide, qui s'agitait beaucoup, dit à Jausion : *Jausion, tu ne fais rien.* — *Que veux-tu que je fasse,* répondit celui-ci, *tu en fais bien assez.* Après cela, le cortège se mit en marche, Bastide en tête.

Bastide adressa quelques interpellations à Bach auxquelles celui-ci répondit sans hésiter. Jausion lui fit demander, à son tour, si Bach le connaissait avant le procès.

— *J'ai dit la vérité,* répondit Bach avec énergie, *je vous ai entendu nommer deux fois dans la soirée du 19 mars ; je vous ai parfaitement reconnu. Je ne cherche pas à sauver ma vie ; la mort ne m'effraie pas, je voudrais qu'elle eût déjà terminé tous mes maux. Un père et une mère sexagénaires que mon silence avait réduits au désespoir, sont les seules causes qui m'ont engagé à tout dévoiler à la justice.*

A cette même audience, un condamné qui avait connu Bastide en prison, répétait que Bastide lui avait dit : « Sans Jausion, Mme Manzon n'aurait point parlé contre nous au tribunal ; sans Jausion, elle ne serait plus en vie. » En ce moment, le trouble

de Mme Manzoni augmenta ; elle regarda tour à tour Bastide et Jausion, mais avec une expression bien différente.

M. le Président interrogea Mme Manzoni.

— D'après la déposition de cet homme, lui dit-il, il paraît que Jausion vous a sauvé la vie ; dites ce que vous savez.

Un silence profond s'étendit dans la salle. Mme Manzoni se leva et commença, d'une voix faible d'avant, sa déclaration.

— Dans la soirée du 19 mars, dit-elle, vers 8 h., je passai dans la rue des Hebdomadiers ; j'entendis plusieurs personnes qui me suivaient et je me réfugiai dans le passage d'une maison que j'ai su être depuis la maison Bancal. Je fus saisie. On m'entraîne... *Je suis une femme, m'écriais-je alors.* On me fit entrer dans un cabinet. J'entends du bruit, des gémissements... La frayeur me saisit, je m'évanouis... J'entendis bientôt une nouvelle rumeur : il me semblait qu'on m'entraînait... Je... n'ai... reconnu personne... » (Ici la voix de Mme Manzoni s'affaiblissait ; elle tomba sans connaissance...)

Après un moment, M. le Président reprit :

— Madame, êtes-vous remise ? vous croyez-vous assez de force pour continuer votre déclaration ?

Mme Manzoni, d'une voix faible et mal assurée. — Je vais continuer.

M. le Président. — Vous avez entendu des gémissements, dites-vous ?

Mme Manzoni. — Oui, des gémissements... des cris étouffés... J'ai entendu le sang couler dans un baquet. (Des frémissements d'horreur s'élevèrent dans

l'auditoire.) Je craignais pour ma vie ; je cherchai à ouvrir une fenêtre pour m'échapper, elle était trop élevée ; je me donnai un coup, je m'évanouis encore ; on entra dans le cabinet, on me conduisit dans la cuisine. Un homme me prit par la main, me conduisit sur la place de la Cité ; il me demanda si je le connaissais ; je lui répondis que non ; il me dit qu'il était venu là pour voir une fille... *Il ne fait pas noir ici : me reconnaissez-vous ?* me dit-il. — *Non*, lui répondis-je, *et je ne chercherai point à vous reconnaître.* Je passai la nuit sous le vestibule de l'Annonciade et je rentrai chez moi, sans qu'on pût se douter que j'étais sortie.

Après cette déclaration, des questions pressantes furent adressées à Mme Manzoni pour l'engager à dévoiler le nom des personnes qu'elle avait reconnues, mais elle persista à déclarer qu'elle n'avait reconnu personne.

A la séance du 2 avril, ce que la déposition de Mme Manzoni avait laissé d'incomplet vint s'éclaircir. Un témoin nommé Théron déclare : « Le 19 mars, avant onze heures du soir, j'avais été tendre des filets à la rivière ; lorsque je fus à la cime du pré, j'entendis des gens qui descendaient par le même chemin. J'eus peur, je me cachai derrière un buisson ; je vis passer un cortège précédé par Bastide que j'ai parfaitement reconnu. Il portait un fusil dont le canon était tourné vers la terre ; il était suivi par quatre hommes qui portaient sur deux barres un cadavre enveloppé dans une couverture ; parmi ces quatre hommes, je reconnus Collard et Bancal qui étaient l'un et l'autre sur le devant ; par derrière, je

reconnus Bach, qui portait une des barres avec un autre homme que je ne reconnus pas ; je vis aussi un autre individu que je ne pus reconnaître. Enfin, derrière le cortège, marchait Jausion, que je reconnus positivement et qui portait comme Bastide un fusil dont le canon était tourné vers la terre. »

Quelques questions furent adressées au témoin Théron par les accusés et les défenseurs, pour démontrer l'in vraisemblance de sa déposition ; mais la pâleur et l'effroi de Théron en racontant cette scène, les réponses simples qu'il fit aux interpellations ajoutèrent un degré de plus de vraisemblance à son récit.

Le lendemain, 3 avril, M. Blanc, des Bourines, répéta certains propos à lui tenus par Mme Manzoni, entre autres celui-ci : « Je ne voulais pas être témoin ; je suis un témoin trop important, ma déposition les tuerait. »

Mme Manzoni contesta avoir tenu ces propos et ce fut après une sorte de lutte engagée entre les deux témoins, tandis qu'on ne pouvait parvenir à dissiper l'obscurité dans laquelle Mme Manzoni cherchait à s'envelopper, que M^e Dubernard, emporté par une légitime impatience et un mouvement généreux, s'écria :

— Je vous supplie, Madame, au nom de la justice, au nom de l'humanité, au nom du Dieu qui vous voit et vous juge, je vous conjure, Madame, de nous dire la vérité tout entière.

Ce mouvement se communique à tout l'auditoire. Bastide, lui-même, ordinairement froid et impassible, s'y laissa entraîner et, par une impatience dont il ne prévoit pas les suites, il s'écria, en s'adressant à Mme Manzoni :



Anne BENOÎT



COLLARD

(Dessiné à Albi, d'après nature, par Sudré, élève de David.)

— Oui, oui, qu'elle dise la vérité !...

— Mme Manzon se retourna vers lui et, avec un accent de reproche et d'énergie qu'il est impossible de traduire :

— Malheureux !... s'écria-t-elle en le regardant fixement.

— Parlez, Madame, lui dit Bastide.

Alors Mme Manzon s'avança entre deux gendarmes vers Bastide, s'approcha de lui, écarta les bras des gendarmes, qui semblaient vouloir la garantir des violences auxquelles Bastide aurait pu se livrer et là, sous ses yeux, comme pour le dominer par la puissance de sa conviction et de son regard :

— Regardez-moi bien, Bastide, me reconnaissez-vous ?

— Non, je ne vous connais pas, répondit Bastide.

Mais Mme Manzon, avec un accent de mépris et de pitié qui remua tout l'auditoire, lui cria d'une voix forte :

— Malheureux !... tu ne me connais pas... tu as voulu m'égorger !...

L'impression produite par ces paroles fut terrible. Tout le monde pâlit, juges, gardes, accusés, spectateurs : un cri général se fit entendre, un morne silence lui succéda et enfin des applaudissements éclatèrent dans toute la salle.

Bastide parut dès ce moment condamné par les paroles de Mme Manzon.

Lorsque le calme se fut rétabli et que Mme Manzon eut repris les sens, M. Didier Fualdès demanda à parler.

— Madame, dit-il à Mme Manzon, vous avez dit la

vérité quant à ce qui concerne Bastide. Dites-la maintenant pour tous les autres. Je vous la demande au nom de Dieu.

Mme Manzoni s'évanouit de nouveau et la séance fut suspendue.

Le lendemain, de nouvelles questions furent adressées à Mme Manzoni ; M. le Président et le défenseur de Jausion l'interrogèrent pour savoir à qui elle dût la vie dans la maison Bancal, les réponses embrouillées de Mme Manzoni semblant indiquer que c'était à Jausion. Celui-ci lui dit alors avec un trouble inexplicable :

— Madame, ce n'est pas pour moi, mais pour ma malheureuse femme, mais pour mes enfants ; veuillez parler, ma vie est entre vos mains ; il dépend de vous, de vous, Madame, de me sauver ou de me faire monter sur l'échafaud.

M^e Dubernard, avec vivacité :

— Daignez vous rappeler, Madame, ce que vous écrivait votre généreux père. A quels regrets n'exposeriez-vous pas le reste de vos jours si vos réticences pouvaient compromettre le sort d'un innocent comme sauver un coupable.

Mme Manzoni s'écrie avec une expression douloureuse de la voix et du regard :

— M. le Président, je ne puis ni sauver, ni faire condamner Jausion.

Et, ce disant, elle porta son mouchoir à son visage, cherchant à échapper au regard de Jausion qui la suit des yeux.

Bastide cherche alors à faire soupçonner Mme Manzoni de mensonge, mais celle-ci répondit avec force :

— Que M. Bastide prouve son innocence et je monterai sur l'échafaud à sa place.

Comme Bastide lui répétait qu'elle avait dit une chose à Rodez et qu'elle en disait une autre à Albi :

— Eh bien, oui, Bastide, s'écria-t-elle, je mentais à Rodez, j'ai dit la vérité à Albi.

Mais les questions deviennent pressantes, circonscrites. On demande à Mme Manzoni de révéler ce qui s'était passé depuis son entrée dans le cabinet, voisin de la cuisine où s'était commis l'assassinat, jusqu'à sa sortie de la maison Bancal.

— N'est-il pas vrai, lui dit M. le conseiller Pinaud, qu'on ne vous laissa sortir qu'après avoir exigé de vous un serment terrible ? Ne reconnûtes-vous pas, en prêtant ce serment, ceux qui vous entouraient.

Mme Manzoni. — Je n'ai reconnu que l'homme que je vous ai nommé.

M. le Président. — Ne vîtes-vous pas un cadavre sur une table ?

Mme Manzoni (avec un mouvement d'horreur difficile à exprimer). — Non, non, Monsieur, je ne vis rien, rien.

M. le conseiller Combettes-Caumont. — Ne vous fit-on pas mettre à genoux ?

Mme Manzoni. — On a pu m'y précipiter... Quelle résistance pouvais-je opposer... Une femme au milieu d'une bande d'assassins... J'ai tout vu à travers un nuage... Je frémis encore !

Bastide (d'un ton ironique). — Une femme !... Le costume de Madame, s'il vous plaît ?

Mme Manzoni (répondant au président qui lui a répété la question de Bastide). — J'avais un pantalon et un spencer ; j'étais en homme.

M. le Président. — Que vous dit, Madame, l'individu qui vous fit sortir du cabinet ?

Mme Manzon. — Je ne puis m'en souvenir, Monsieur ; on faisait beaucoup de bruit ; il y avait plusieurs personnes qui m'entraînaient, les uns pour m'arracher de ses bras et lui pour me retenir.

M. le Président. — Il dut y avoir un long débat entre les assassins pour décider votre sort.

Mme Manzon. — Je crois qu'il y eut un autre homme qui s'opposa à ce que je fusse égorgée.

M. le Président. — Ne pourriez-vous nous donner quelques détails sur le serment qu'on exigea de vous ?

Mme Manzon. — Je ne me rappelle pas les termes de ce serment. J'ai dit tout ce que je pouvais dire ; il me semble que la justice doit être satisfaite.

Bastide, affectant de sourire et portant ses regards vers l'assemblée. — Qui donc attirait Mme Manzon chez la Bancal ?

M. le Président. — Quoi qu'il soit pénible pour vous, Madame, de répondre à cette question, je suis forcé de vous y engager.

Mme Manzon. — J'épiais les démarches de quelqu'un, et j'en avais le droit ! J'entendis le bruit de plusieurs hommes qui marchaient et je me réfugiai dans la première porte ouverte que je rencontrai.

Bastide (d'un ton ironique). — Et ne pourrait-on savoir le nom de ce quelqu'un ? Est-ce un si grand mystère ?

Mme Manzon (sans regarder Bastide). — M. Bastide me permettra de ne point répondre à cette question ; je crois que j'en ai assez dit.

Ainsi finit cet interrogatoire, plus précis dans les réponses de Mme Manzon que toutes celles qu'on

avait pu obtenir jusque-là. On ne douta plus que l'assassinat du 19 mars n'eut été commis comme Bach l'avait déjà raconté.

Bousquier fut interrogé le lendemain. Il rapporta à peu près les mêmes détails que Bach, jusqu'au moment où il était entré dans la maison Bancal ; puis il continua ainsi :

— Nous arrivâmes, avec Bach, dans une maison habitée par Bancal et je trouvai dans la cuisine Bancal, Baptiste Collard, la Bancal, Missonnier et une autre fille que je ne remarquai pas. Il y avait aussi deux messieurs, dont l'un, d'après ce que me dit Bach, quand nous fûmes rentrés chez moi le soir, était Gramond-Bastide de Gros. Bach ne me fit pas connaître le nom de l'autre monsieur, mais je puis affirmer qu'il n'était ni aussi gros, ni aussi grand que le premier. M. Bastide me mit le fusil sur la poitrine et me dit : *Si tu bouges, tu es mort.* Je ne bougeai pas, mais je tremblai beaucoup quand je vis qu'au lieu d'une balle de tabac c'était un cadavre qu'il fallait porter. Collard et Bancal prirent le devant, Bach et moi suivions. M. Bastide nous précédait, l'autre monsieur marchait derrière. Arrivés sur le bord de l'Aveyron, on jeta le corps dans la rivière, après nous avoir fait prêter serment de ne jamais parler de ce qui s'était passé.

Ces dépositions étaient attaquées par les défenseurs, mais on ne put y trouver de contradictions, ce qui démontra leur véracité.

V

SUITE DU PROCÈS D'ALBI

La petite Madeleine Bancal accuse ses parents ; la Bancal entre dans la voie des aveux ; Bach fait la narration du crime ; réquisitoire de M. le Procureur général ; plaidoiries des avocats ; nouvelle condamnation.

LE 7 avril, un témoin, M. France de Lorne, directeur des Contributions directes à Rodez, raconta tous les détails de l'assassinat, les ayant appris de la petite Madeleine Bancal.

« Le dimanche, après l'arrêt de condamnation prononcé à Rodez, dit-il, j'eus la curiosité, avec quelques-uns de mes amis, d'aller à l'hôpital voir la petite Bancal et la faire parler. Voici textuellement ce qu'elle nous dit :

» Le 19 mars, sa mère la fit coucher au second étage, dans une chambre où elle ne couchait pas ordinairement. Dans la soirée, il s'était réuni plusieurs personnes qui avaient soupé ensemble. Lorsqu'elle fut dans la chambre où on l'avait conduite, elle entendit dans la rue un grand bruit qui lui fit peur ; elle descendit en chemise et sans souliers et

se glissa dans le lit qui se trouvait près de la porte de la cuisine. Ce fut au moyen d'un petit trou qui était au rideau qu'elle vit entrer une bande d'individus entraînant un monsieur ; elle reconnut dans le nombre Bastide, qu'elle connaissait déjà, et fit connaissance avec Jausion qui fut nommé aussi par une dame qui était occupée avec une autre à fermer la porte. L'une de ces dames était plus grande et plus forte que Mme Manzon et portait un chapeau blanc avec des plumes vertes. Après que la porte fut fermée elle se trouva mal. Bientôt après on les fit sortir l'une et l'autre par la fenêtre qui donne sur la rue... Ce fut alors que l'on fit asseoir ce monsieur près de la table, qu'on lui présenta des lettres de change à signer, en lui disant : *Il faut faire des lettres de change et mourir.* Ce fut Bastide et Jausion qui lui présentèrent ces lettres de change. Cela fait, on l'étendit sur une table et, avec un grand couteau à gaine (semblable à ceux avec lesquels on égorge les cochons et que Bastide avait apporté sous son habit) on l'égorgea. Ce fut Jausion qui porta le premier coup, mais il éprouva un sentiment d'horreur qui le fit reculer ; Bastide continua et enfin on fit porter plusieurs coups par Missonnier ; Collard et Bancal tenaient les pieds, Anne Benoit le baquet et la femme Bancal remuait le sang avec sa main à mesure qu'il tombait. (A ces paroles, un frisson d'horreur parcourut l'auditoire.) Un monsieur boiteux, avec des favoris noirs, tenait la lumière. Au moment où l'assassinat était consommé, Bastide entendit du bruit dans le cabinet voisin et demanda s'il y avait quelqu'un dans la maison. Bancal répondit qu'il y avait une femme dans le

cabinet. Bastide dit qu'il fallait la tuer. Mme Manzon sortit alors et se jeta aux genoux de Bastide... On se borna à lui faire placer la main sur le ventre du cadavre. Bastide voulut aussi s'assurer s'il y avait quelqu'un dans le lit ; la petite Bancal fit semblant de dormir. Bastide lui passe deux fois la main sur la figure et dit à la femme Bancal qu'il fallait se défaire de cette enfant ; celle-ci y consentit moyennant 400 francs. On porta le cadavre à la rivière ; alors la femme Bancal lava la table et tout ce qui avait été éclaboussé de sang. Bastide revint le lendemain de très bonne heure chez la femme Bancal. »

Un parent de Mme Manzon, M. Rodat d'Olemps, raconta également certains détails de l'assassinat, ceux dont Mme Manzon avait été témoin et qu'elle lui avait raconté, plus d'autres qu'elle avait appris de la petite Bancal. Ainsi cette enfant avait dit à Mme Manzon que M. Fualdès était parvenu à écarter le mouchoir qui bâillonnait sa bouche et avait supplié les assassins de lui laisser recommander son âme à Dieu. Bastide lui aurait répondu : « Tu vas aller prier avec le diable. »

M^e Romiguières demanda comment il était venu à la connaissance de Mme Manzon qu'on eût empêché Fualdès d'adresser ses prières au ciel.

Mme Manzon répondit :

— Je l'ai entendu ; M^e Romiguières est-il content ?

M^e Romiguières se leva spontanément sur cette interpellation :

— Mme Manzon me demande si je suis content ? dit-il, je le serai toujours tant qu'elle dira la vérité ; mais il ne me suffit pas qu'elle dise qu'un assassin

proféra un blasphème quand M. Fualdès voulut prier ; ce n'est plus comme défenseur de Bastide, mais comme homme et citoyen que je lui demande qui refusa à la victime la faveur qu'elle implorait.

— C'est Bastide !... s'écria Mme Manzon avec force.

Puis, comme Bastide lui demandait où elle l'avait connu :

— Je déclare, dit-elle, que je le reconnais bien ici pour l'homme qui a voulu m'égorger... Je déclare, en outre, qu'il est un des assassins de M. Fualdès.

On l'interrogea encore sur son costume dans la maison Bancal, sur la manière dont on lui avait fait prêter le serment de ne rien révéler ; elle répondit :

— Je ne sais en quels termes je prêtais ce serment... J'étais mourante... C'était aux pieds d'un cadavre. J'étais habillée en homme... J'avais fait moi-même les habits que je portais et je les ai brûlés car ils étaient tachés de sang...

Cependant les révélations de Mme Manzon, celles de Bach, de Bousquier, effrayaient les autres accusés. La Bancal ayant compris qu'il lui était impossible d'échapper aux terribles présomptions qui s'élevaient contre elle, se décida à son tour à entrer dans la voie des aveux.

A l'audience du 13 avril, sur les intentions déjà manifestées de la Bancal, M. le procureur général l'invita à faire ses déclarations à la justice.

Elle commença d'abord d'une voix faible mais qui s'anima bientôt :

— Messieurs, dit-elle, je vous dois la vérité ; si je l'ai cachée d'abord, c'est la peur qui m'y a forcée.

A huit heures et demie du soir à peu près, le 19 mars, six personnes entrèrent en foule chez moi ; ces personnes traînaient un monsieur, que j'ai su depuis être M. Fualdès : il était bâillonné. Parmi ces individus, il y avait quatre messieurs ; Bastide fut le seul que je reconnus... Bach et Collard étaient du nombre... J'entendis que M. Fualdès prononçait ces mots : *Que vous ai-je fait ? C'est Bastide, je crois, qui répondit : Priez Dieu. Nous voulions sortir ; Bastide s'y opposa ; il nous menaça de nous tuer ; je m'évanouis...* Le soir, je demandai à Madeleine ce qu'avaient fait les messieurs qui étaient entrés chez nous : « *Ah ! maman, me dit cette petite, le monsieur qu'ils ont tué était bien méchant ; ils l'ont tué comme un cochon.* »

La Bancal avait déclaré tout ce qui avait pu lui être étranger ; mais, à l'égard des autres accusés, ces détails purent paraître exacts. Chaque prévenu semblait à l'envi révéler tous les mystères de cette soirée du 19 mars ; les dénégations de Bastide, de Jausion et de Collard devenaient très faibles.

Le lendemain, M. Clémandot répéta ses entretiens avec Mme Manzon. Un autre témoin déposa que le 19 mars, vers la nuit, il avait vu Bastide et Jausion entrer chez la Bancal. Enfin, il fut également déclaré que, le 19 mars, à trois ou quatre heures du soir, Bastide, se trouvant avec Fualdès, avait dit à celui-ci : « Ne manquez pas à huit heures ce soir. »

Le 22 avril, la Bancal fut invitée à avouer la vérité tout entière, comme le seul moyen de salut qui pût

lui rester. Alors d'un élan subit, elle raconta tous les détails de l'assassinat. Elle désigna Bastide, Collard, Bach, Missonnier, comme ayant consommé le crime, de concert avec un neveu de Bastide ; elle ajouta qu'elle n'était pas bien certaine que Jausion s'y trouvât.

Les nombreux témoins de cette procédure étaient entendus.

M. Didier Fualdès prit alors la parole. D'une voix émue, il parla de l'assassinat de son père pour signaler le motif qui avait fait agir ses assassins ; il rappela qu'après le crime, Bastide et Jausion étaient venus s'asseoir à la table de sa mère éplorée pour lui prodiguer d'hypocrites consolations et, tandis que Mme Fualdès, brisée d'émotion, était gisante, sur un lit de douleur, eux, une hache à la main, brisaient le bureau de M. Fualdès pour ravir de ce triste héritage ce qu'on pouvait en avoir épargné. Il parla de son père et de ses vertus domestiques, puis il retraça le tableau de son étonnement et de son désespoir à la nouvelle de l'assassinat. Didier Fualdès était abattu, triste, sa voix lente. Il fut écouté avec l'intérêt qu'inspirait sa position. Il n'entra pas dans les détails du crime, il céda la parole à son défenseur, M^e Tajan.

M^e Tajan raconta tous les détails que les débats avaient révélé.

Après cette séance, Bach écrivit à M. le Président de la Cour d'Assises pour demander à faire des révélations. M. de Feydel se rendit à la prison pour recevoir ses déclarations.

Bach raconta en effet toutes les circonstances de l'assassinat dans les plus grands détails ; il dit :

— « Le 18 mars 1817, vers dix heures du matin, les nommés Yence d'Istournet, Bessière-Veynac, Louis Bastide et René m'abordèrent sur la place de la Cité, ils m'invitèrent à aller jusqu'aux arbres de la promenade parce qu'ils avaient un secret à me confier. Arrivés là, ils me proposèrent de prendre part au pillage, par eux projeté, de la maison de M. de France qui devait avoir lieu dans la même soirée (M. de France, qui était témoin et présent à l'audience, ne put retenir un mouvement d'effroi en apprenant le danger dont il avait été menacé) ; ils m'offrirent, et ce fut Yence qui me fit cette offre, une somme de 1.200 fr. si je voulais les seconder dans l'accomplissement de leurs projets. Je m'y refusai. Mais, concevant des inquiétudes sur les suites de cette proposition non acceptée, ils me firent des observations menaçantes. Je leur promis de ne pas révéler leurs projets, si je n'étais pas interpellé en justice. Nous nous séparâmes et je ne les revis plus de toute la journée du 18.

» Le 19 mars, vers dix heures du matin, je fus accosté sur la place de la Cité par Bastide sous prétexte de me vendre du tabac de contrebande. Le rendez-vous pour la livraison de la marchandise fut fixé à huit heures du soir du même jour ; nous fûmes ensemble à la porte de la maison Bancal ; et, les indications données pour me faire ouvrir la porte, nous nous séparâmes... Je revins chez Bancal vers huit heures et demie. La personne qui m'ouvrit la porte était le soi-disant marchand de tabac. Je fus introduit dans la cuisine de Bancal : là, je reconnus Bastide-Gramond, Jausion, Bessière-Veynac, Yence

d'Istournet, Louis Bastide, René, Bancal, Collard et la femme Bancal. Il y avait aussi deux autres femmes que je ne reconnus point ; je les ai signalées. Là, je vis M. Fualdès assis sur une chaise, entourée de tous les individus que je viens de désigner. Je remarquai Jausion tenant un portefeuille... Déjà M. Fualdès avait signé quelques effets ; il en signa d'autres en ma présence ; il y en avait douze ou quinze. Cela fait, Jausion les réunit, les mit dans le portefeuille dont je viens de parler et mit le portefeuille dans sa poche. A peine la signature des billets fut terminée que Bastide-Gramond annonça à M. Fualdès qu'il fallait mourir. Ce dernier fit un mouvement, se leva et s'adressant à Bastide, il lui dit avec force : *Eh quoi ! pourrait-on jamais croire que mes parents et mes amis soient au nombre de mes assassins ?* Pour toute réponse, Bastide saisit M. Fualdès et chercha à l'étendre sur la table où il venait de signer les billets ; les individus qui l'entouraient le secondèrent. Fualdès résista ; au milieu des efforts qu'il fit pour se défendre, je l'entendis qu'il demandait un moment pour se réconcilier avec Dieu. Bastide lui répondit : *Va, tu te réconcilieras avec le diable.* Enfin M. Fualdès fut étendu sur la table. Jausion, qui tenait le couteau à la main, lui porta le premier coup. J'ignore s'il le blessa. M. Fualdès fit un effort ; la table se renversa. Il échappa des mains de ses assassins et se dirigea vers la porte ; je m'y trouvai placé, je ne fis aucun mouvement pour l'arrêter. Bastide, qui s'en aperçut, me donna un soufflet et, de concert avec les autres individus, il ressaisit M. Fualdès et de nouveau l'étendirent sur la même table qui avait été re-

dressée. Dans ce moment Bastide s'arma du couteau. Il le plongea à plusieurs reprises dans la gorge de M. Fualdès. Ce dernier poussait des gémissements et des cris étouffés... La femme Bancal recevait le sang dans un baquet. Lorsque M. Fualdès eut expiré, on fouilla dans les poches de ses vêtements... Peu de temps après, on entendit du bruit dans un cabinet donnant sur la cour. Bastide demanda avec vivacité à la femme Bancal d'où provenait ce bruit. Celle-ci répondit qu'il y avait une femme. Bastide ouvrit la porte, saisit cette femme ; elle était travestie en homme ; il la traîna dans la cuisine et voulut l'égorger ; celle-ci lui dit : *Je suis une femme, je vous demande la vie.* Bastide lui porta la main sur la poitrine tenant encore le couteau avec lequel il venait d'égorger Fualdès. Il persistait à vouloir lui arracher la vie ; je m'y opposai de tous mes moyens. Dans cet intervalle, Jausion, qui était sorti, rentra ; il fit des reproches à Bastide et lui dit : *Tu es déjà assez embarrassé d'un cadavre, que feras-tu de l'autre ?...* Bastide consentit à lui laisser la vie, mais on exigea d'elle un serment. On la contraignit à se mettre à genoux, à étendre la main sur le cadavre et là, on lui fit faire le serment de ne rien dire, sous peine de perdre la vie par le fer ou le poison. Elle se releva. Je m'aperçus qu'elle avait du sang à l'un des doigts de la main ; Jausion la prit sous sa sauvegarde et la conduisit hors de la maison Bancal... »

Pour les détails qui suivirent, Bach s'en rapporta à ses autres déclarations que nous avons déjà reproduites. Ces révélations furent lues le 23 avril à l'audience. Pendant cette lecture, Bastide souriait, Jau-

sion manifestait au contraire une impatience et une crainte mal déguisées.

M. le Président invita Bach à dire si ses déclarations de la veille étaient conformes à la vérité.

Bach s'écria avec énergie : « C'est la vérité, monsieur, et la vérité sans intérêt ; je vous l'ai déjà dit, je ne crains pas la mort. »

M. le Président lui fit observer que la loi voulait que tous les débats fussent oraux et qu'il devait répéter ses déclarations devant MM. les jurés.

Alors Bach, d'une voix ferme, dit la narration de toutes les circonstances contenues dans le procès-verbal de la veille. Sa voix s'animait davantage quand il parlait de Bastide et de Jausion.

Mme Manzon avait éprouvé une si vive émotion au récit que venait de retracer devant elle le tableau de la mort de Fualdès qu'elle s'était évanouie.

Lorsqu'elle eut repris ses sens on lui demanda si elle n'avait rien à contester dans la déposition de Bach.

— Non, répondit-elle, je ne conteste rien de ce qu'a dit l'accusé Bach. Mais j'étais troublée, j'avais comme un nuage devant les yeux ; je n'ai pu tout voir, ni tout entendre ; Bastide et le cadavre de M. Fualdès sont les seules choses dont je n'ai pas perdu le souvenir.

M^e Tajan reprit son plaidoyer, interrompu par cet incident. Après avoir discuté toutes les charges de l'accusation, relatives à Bastide, il parla du caractère de cet accusé.

« Dois-je rappeler, dit-il, cette immoralité qui avait traduit Bastide devant le tribunal de l'opinion pu-

blique avant qu'il ne fût déféré au tribunal des lois ?

» N'est-ce pas lui qui, voyageant il y a 10 ans, avec François Gaillard, donna deux coups de bâton à un individu qu'ils rencontrèrent, en ajoutant ces mots expressifs : *Ah ! s'il avait 25.000 francs !*

» N'est-ce pas Bastide qui, se rendant à Gros avec le même témoin, frappa successivement deux individus en répétant de nouveau avec cette jactance qui peint sa cupidité : *s'il avait 25.000 francs !*

» Malheureux Fualdès, ajouta M^e Tajan, tu avais toi les 25.000 francs !!!... »

M. le Procureur général soutint énergiquement l'accusation contre les accusés. Pour Mme Manzon il demanda son acquittement. Qu'elle oublie ses malheurs et les fasse oublier.

M. Romiguière, le défenseur de Bastide, ne plaida pas. Il se leva et demanda la parole pour son client Bastide.

Celui-ci lut, en effet, ces pages remarquables et si souvent citées qui expliquaient le silence de l'avocat et donnaient la mesure d'une louable réserve et d'une généreuse habileté. « Messieurs, dit-il, mon défenseur a lutté assez péniblement contre ma mauvaise fortune ; il m'a aidé de ses conseils. Je n'exige plus rien pour le moment. Nul ne peut avoir aussi bien que moi la conviction de mon innocence, c'est à moi seul à l'exprimer. » En deux pages se trouvaient résumées et combattues toutes les charges que cette longue procédure avait réunies contre Bastide.

Le défenseur de Jausion chercha surtout à écarter de sa tête la peine capitale : « Lorsque Mme Manzon doute encore, dit-il, lorsque l'incertitude est insépa-

nable de ses discours, vous voudriez y trouver le garant de cette sécurité nécessaire pour arracher l'arrêt de mort. »

Les autres défenseurs s'efforcèrent vainement d'affaiblir les présomptions qui s'élevaient contre les autres accusés.

Mme Manzon voulut parler aussi. Elle raconta tous les faits qui lui étaient personnels... « Une imprudence me conduisit dans la rue des Hebdomadiers. Le hasard me jeta dans la maison Bancal. Le plus affreux malheur m'y retint malgré moi. En vain je chercherais des expressions capables de rendre tout ce que j'éprouvai d'angoisses pendant le supplice de l'infortuné Fualdès. Ses efforts, pour échapper à ses bourreaux, ses prières pour les attendrir, ses plaintes, ses gémissements, son agonie, son dernier soupir... J'entendis tout... son sang coula près de moi... En cherchant le moyen de fuir les assassins, j'attirai leur attention. Un d'eux s'offrit à ma vue... Ses mains fumaient encore du sang qu'il venait de répandre. Il m'en parut couvert... Je ne vis plus qu'un cadavre et la mort. »

Mme Manzon expliqua ses contradictions. C'était son serment, la crainte de voir périr son fils qui l'avaient retenue. « Liée par un serment que je croyais irrévocable, paralysée par la crainte d'être un jour victime d'une vengeance, entraînée par un sentiment de gratitude pour celui qui me sauva la vie, accablée de cette idée que mes aveux devaient me couvrir de honte alors qu'ils me feraient soupçonner d'une action infâme : tant de considérations réunies suffisaient-elles pour justifier mon silence ? ... J'ai pu me taire... est-ce un crime ?... »

Elle termina ainsi : « Pardonnez à ma fierté qui tient à mon caractère, elle est innée en moi. J'oublie que je suis sur le banc des accusés, j'oublie que je parle à mes juges. Je suis dans les fers, mais mon âme est indépendante et celle qui fut exempte de crimes ne saurait se résoudre à demander grâce... »

Ce discours fut prononcé avec énergie et émotion. Il produisit une grande impression. Les répliques des avocats furent dominées par ce témoignage noblement exprimé de Mme Manzon. Le souvenir de la sympathie éveillée autour d'elle, l'attitude de sa physionomie aux audiences influencèrent l'opinion générale.

Les débats furent résumés par M. le Président. A deux heures, le 4 mai, le jury entra en délibération. L'attention et la curiosité publique ne se démentirent pas un seul instant. Les dames ne quittèrent pas les tribunes, la salle demeura pleine ; chacune voulait assister au dénouement de ce drame qui agitait le pays et le bouleversait depuis plus d'un an. On voulait lire sur le visage des accusés l'impression d'un arrêt de mort inévitable à plusieurs d'entre eux.

Après 4 heures et demie de délibération, le jury rentra en séance. Un silence profond s'établit. Le chef des jurés lut avec émotion la sentence qui déclarait Bastide et Jausion coupables de meurtre avec préméditation, la Bancal, Collard, Bach, complices avec préméditation. Missonnier et Anne Benoit coupables de complicité sans préméditation.

Mme Manzon fut déclarée non coupable à l'unanimité.

Après la lecture de cette déclaration, les accusés furent introduits. Jausion était faible et soutenu par les gendarmes ; Bastide avait un air de fermeté contrastant avec l'abattement de Jausion ; Collard paraissait calme, résignée ; Anne Benoit avait l'air de souffrir ; Mme Manzon était humble et digne.

La déclaration du jury fut lue en présence des accusés ; la Cour se retira pour délibérer.

Pendant ce temps Jausion se livrait au désespoir : « Je suis innocent, criait-il, quand je serai sur l'échafaud je parlerai comme en ce moment ; qu'on prenne mon argent, mais qu'on me laisse à mes enfants. »

La Cour vint interrompre cette scène tragique en prononçant son arrêt ; elle condamna Bastide, Jausion, la Bancal, Collard et Bach à la peine de mort ; Anne Benoit aux travaux forcés à perpétuité ; Missonnier à deux années de prison. Mme Manzon fut mise immédiatement en liberté.

Les gendarmes emmenèrent les condamnés au milieu des cris de douleur d'Anne Benoit réclamant la mort comme son amant.

Ainsi finirent, le 4 mai 1818, les débats de ce procès deux fois jugé.

VI.

L'EXÉCUTION.

Les accusés se pourvoient en cassation ; derniers moments de Bastide, Jausion, Collard ; exécution sur la place du Manège ; impressions diverses ; la plainte.

Les condamnés se pourvurent en cassation ; en même temps, Bach, d'après le vœu du jury, fut recommandé à la clémence du roi, à cause de ses révélations.

Le 30 mai, le pourvoi en cassation fut rejeté ; la nouvelle en fut transmise à Albi par un courrier extraordinaire. Le 2 juin, à dix heures du soir, le Procureur du roi à Albi reçut les dépêches du Ministre de la justice et l'exécution dut être préparée pour le lendemain 3 juin.

La Bancal promit de faire des révélations et son exécution fut ajournée ; la peine de Bach fut commuée.

Le 3 juin, dès le matin, les postes militaires sont doublés, toutes les mesures de sûreté sont prises pour mettre à exécution dans la journée l'arrêt de condamnation rendu le 4 mai dernier. A onze heures,

l'huissier Cussac est introduit dans la prison Sainte-Cécile. Les noms de Bastide, Jausion, Collard, retentissent sous ses voûtes, et chacun de ces condamnés avance chargé de chaînes, les mains liées derrière le dos. Ils ignorent tous encore les événements qui sont pour eux d'un si grand intérêt ; l'inquiétude et la crainte les dévorent ; l'huissier leur fait lecture de l'arrêt qui rejetait leur pourvoi. On les sépare sur le champ et chacun d'eux est gardé à vue, dans un cachot, jusqu'au moment fatal.

Jausion montra plus de calme et de résignation qu'on ne l'aurait cru. Bastide était très abattu ; l'audace qu'il avait montrée durant les débats, l'avait abandonné. Collard, pleurant abondamment, protestait de son innocence et parlait de sa chère Anne Benoit. Cette dernière, de son côté, était toute occupée du malheureux Collard.

MM. Chatard et Rivières, aumôniers des prisons, remplirent leur pieux ministère auprès des condamnés. Bastide et Jausion interrompirent les discours à eux adressés pour demander un notaire, faire leur testament et produire de nouvelles révélations.

M. Pagan, conseiller à la Cour royale, se rendit à deux heures dans la prison et employa les moyens de persuasion les plus propres à obtenir des malheureux l'aveu du crime dont ils se sont souillés. S'adressant à Jausion, il l'invita au nom du Souverain Juge devant lequel il va paraître, à ne plus cacher la vérité puisque l'imposture ajoute à son crime sans pouvoir reculer son supplice. Jausion ne répond rien, sinon qu'il meurt innocent et que, pour l'honneur de sa famille, il désire qu'on tienne acte de ses protesta-

tions. Bastide fait les mêmes réponses et demande aussi que l'on garde le souvenir de ses dernières paroles. Collard proteste également de son innocence.

Vers les trois heures, deux forts détachements de troupes se rendirent sur la place où devait avoir lieu l'exécution. Peu après, la gendarmerie à cheval arriva sur la place des prisons et garda les avenues.

Quand on vint couper les cheveux à Bastide et à Jausion, le premier, étendu et presque mourant sur une chaise, a dit d'une voix faible : « J'espère que mon sang innocent rachètera mes fautes... Du reste, je ne suis pour rien dans l'assassinat de Fualdès... ni ma famille... » Jausion a manifesté dans ce moment beaucoup de caractère. Pendant que l'exécuteur le garrottait, il disait aux personnes présentes : « Je vous recommande de prier Dieu pour moi... Je suis innocent... Je ne connais rien de l'assassinat de M. Fualdès... Je vous autorise à publier partout que je suis innocent. » Il répéta plusieurs fois ces mots : « Je vous autorise. » Il demanda la permission de garder sa casquette qu'il se fit placer jusque sur les yeux.

Collard ne faisait entendre par intervalles que ces mots : « Mon Dieu, ayez pitié de moi ! »

A quatre heures et demie, on fait descendre les prisonniers et on les place sur la fatale charrette. Bastide, Jausion et Collard sont au milieu ; les deux aumôniers n'ont pas quitté les condamnés. M. Rivières est auprès de Jausion, M. Chatard à côté de Bastide ; ils parlent de résignation, invitent au repentir et montrent les portes éternelles prêtes à s'ouvrir,

mais les condamnés ne cessent de protester de leur innocence.

Bastide et Collard sont revêtus comme ils l'étaient aux débats ; ils ont la tête nue. Jausion porte des vêtements différents ; il a quitté ses bas et sa montre avant de sortir du cachot et les a remis au concierge avec prière de les faire parvenir à sa famille.

Arrivés au lieu de l'exécution, sur la place dite du Manège, un premier mouvement d'horreur et d'effroi a paru les frapper à la vue de l'appareil du supplice. La foule était immense, le nombre des femmes surtout. Jausion monta le premier à l'échafaud assez courageusement. Avant de courber la tête sous le couperet, il protesta à nouveau de son innocence.

Bastide fut frappé le dernier. Lui aussi protesta qu'il était innocent ; il avait perdu l'audace qu'il montra aux débats, son teint était jaunâtre ; il s'efforçait de sourire, ce qui lui donnait un rictus féroce. L'exécution dura à peine quelques minutes. L'ordre, malgré la foule énorme, ne fut pas troublé un seul instant. Pas un cri, pas un murmure.

Anne Benoit fut attachée le 9 juin, à 10 heures du matin, au poteau infâmant. L'exécuteur la fit mettre à genoux pour la marquer du fer brûlant. Elle était en deuil de Collard et fondait en larmes. Le peuple ému lui jetait de l'argent que l'exécuteur ramassa pour elle.

Bach s'étant pourvu en grâce, son exécution fut retardée, ainsi que celle de la Bancal, dont on attendait de nouvelles révélations.

Ce procès eut un long retentissement. La ville d'Albi était habituée depuis six mois à une grande agitation qui venait journellement la remuer par les mille incidents de ce long drame ; les étrangers, témoins, parents des accusés et de la victime, entretenaient par leur présence cette incessante avidité d'émotions.

Lorsque tout eut cessé, l'impression se prolongea longtemps encore. Le *Moniteur* enregistrerait de loin en loin les bruits qui lui venaient du lieu du crime ou de celui de l'exécution. Tantôt c'était des nouvelles révélations de la Bancal, plus tard la découverte de nouveaux coupables.

Un jour, on écrivit qu'un agent d'une Compagnie parisienne avait offert 120.000 francs à Mme Manzon pour qu'elle s'exhibât pendant trois mois à Tivoli.

Puis, il était question de M. Didier Fualdès qui se rendait à Paris afin d'obtenir une réduction sur les 100.000 fr. de frais qu'avait coûté cette procédure et qu'il était obligé de payer à la place des condamnés.

Petit à petit, le calme se fit ; toutes les impressions semblaient d'ailleurs épuisées.

L'assassinat de Fualdès garda cependant, à travers les années, toute son horreur et un peu de son mystère.

Si la culpabilité de Bastide semblait éclater à tous les yeux, celle de Jausion, qui n'a cessé, durant toute l'affaire, de protester de son innocence, parut douteuse à certains.

On se demande encore si Mme Manzon a assisté au crime et n'a pas dramatisé à plaisir ce qu'elle avait pu entendre à distance de la lutte et de l'assas-

sinat, désireuse d'attirer l'attention sur elle et de passer à la postérité.

Cette part de doute, cette ombre mystérieuse qui plane sur l'affaire Fualdès ajoute encore à son triste intérêt et le perpétue. Si les coupables étaient définitivement connus et condamnés, il semble que rien ne retiendrait l'attention, tandis que ces conjectures où l'esprit s'égaré à la suite des révélations, rétractations, accusations de la belle Clarisse, donnent à ce crime un perpétuel regain d'intérêt.

Il nous a semblé curieux de consigner ici, comme appendice, une complainte, parodie agréable des complaintes naïves du moyen âge, due à la collaboration de Francis Dallarbe, Saintine, Merle et Berryer. S'il n'y faut pas chercher la saveur originale de la complainte de Mandrin par exemple, on peut y noter des traits bouffons du meilleur aloi. Elle eut un immense et double succès : près des gens du monde qui en aperçurent le côté spirituellement burlesque, et près du peuple qui la prit au sérieux et qui la chantait encore, au son de l'orgue, vingt ans après le célèbre procès dont elle retrace avec une originale fidélité les principaux incidents.

VÉRITABLE COMPLAINTÉ

ARRIVÉE DE TOULOUSE

AU SUJET DU CRIME AFFREUX COMMIS SUR LA PERSONNE

DE L'INFORTUNÉ FUALDÈS

PAR BASTIDE, JAUSION ET SES COMPLICES

(Air du *Maréchal de Saxe*.)

Ecoutez, peuple de France,
Du royaume de Chili,
Peuple de Russie aussi,
Du cap de Bonne-Espérance,
Le mémorable accident
D'un crime très conséquent.

Capitale du Rouergue,
Vieille ville de Rodez,
Tu vis de sanglants forfaits
A quatre pas de l'Ambergue,
Faits par des cœurs aussi durs
Comme tes antiques murs.

De très honnête lignée
Vinrent Bastide et Jausion,
Pour la malédiction
De cette ville indignée ;
Car de Rodez les habitants
Ont presque tous des sentiments.

Bastide, le gigantesque,
Moins deux pouces ayant six pieds,
Fut un scélérat fiéffé
Et même sans politesse ;
Et Jausion l'insidieux
Barbare avaricieux.

Ils méditent la ruine
D'un magistrat très prudent,
Leur ami, leur confident :
Mais ne pensant pas le crime,
Il ne se méfiait pas
Qu'on complotait son trépas.

Hélas ! par un sort étrange,
Pouvant vivre honnêtement,
Ayant femme et des enfants,
Jausion, l'agent de change,
Pour acquitter ses effets,
Résolus ce grand forfait.

Bastide, le formidable,
Le dix-neuf mars à Rodez,
Chez le vieillard Fualdès
Entre avec un air aimable,
Dit : « Je dois à mon ami,
Je fais son compte aujourd'hui. »

Ces deux beaux-frères perfides
Prennent des associés :
Bach et le porteur Bousquié,
Et Missonnier l'imbécile,
Et Collard est pour certain
Un ancien soldat du train.

Dedans la maison Bancale,
Lieu de prostitution,
Les bandits de l'Aveyron
Vont faire leur bacchanale ;
Car pour un crime odieux,
Rien n'est tel qu'un mauvais lieu.

Alors le couple farouche
Suit Fualdès au Terral
Avec un mouchoir fatal
On lui tamponne la bouche
On remplit son nez de son
Pour intercepter le son.

Dans cet infâme repaire,
Ils le poussent malgré lui,
Lui déchirant son habit,
Jetant son chapeau par terre :
Et des vielleurs insolents
Assourdissent les passants.

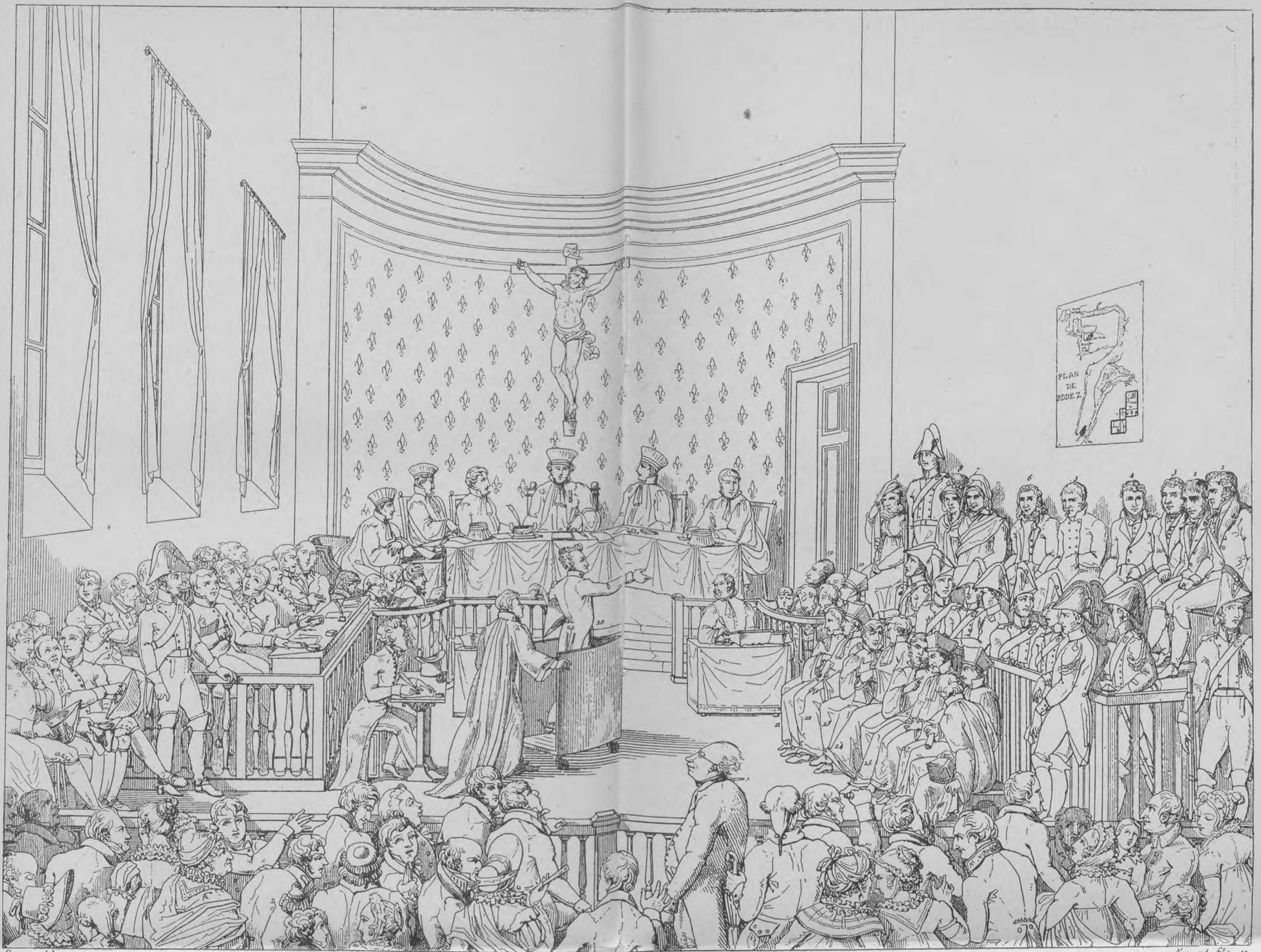
Sur la table de cuisine
Ils l'étendent aussitôt ;
Jausion prend son couteau
Pour égorger la victime ;
Mais Fualdès, d'un coup de temps,
S'y soustrait adroitement.

Sitôt Bastide, l'alcide,
Le relève à bras tendu ;
De Jausion éperdu,
Prenant le fer homicide,
Est-ce là, comme on s'y prend ?
Vas, tu n'es qu'un innocent.

Puisque, sans raison plausible,
Vous me tuez, mes amis,
De mourir en étourdi
Cela ne m'est pas possible.
Ah ! laissez-moi dans ce lieu
Faire ma paix avec Dieu.

Ce géant épouvantable
Lui répond grossièrement :
Tu pourras dans un instant
Faire paix avec le diable ;
Ensuite d'un large coup
Il lui traverse le cou.

Voilà le sang qui s'épanche,
Mais la Bancal aux aguets,
Le reçoit dans un baquet,
Disant : En place d'eau blanche,
Y mettant un peu de son,
Ça fera pour mon cochon.



Duques del

- | | |
|--------------|--------------------------|
| 1. Bastide . | 6 Bouquier |
| 2. Sanson . | 7 V ^e Barcal |
| 3. Collard | 8 Anne Benoit |
| 4. Mussonier | 9 M ^{me} Manson |
| 5. Bach . | |

à Paris chez l'Édit. Imp. Lib. Rue chrétienne, N^o 5

Cour d'Assises d'Albi
 (23^e Livraison du Sténographe Parisien)

10. M^r Fualdes

20. M^r Clemendot

- | | |
|---|--|
| 11. M ^r Teyran, def ^r de la partie civile | 15. M ^r Romiguié, def ^r de Bastide |
| 12. M ^r Esquirol, def ^r de M ^{me} Manson | 16. M ^r Habernard, def ^r de Sanson |
| 13. M ^r Dupuy, def ^r de Bach | 17. M ^r Grandet, def ^r de Mussonier |
| 14. M ^r Foulquier, def ^r d'Anne Benoit | 18. M ^r Boudet, def ^r de V ^e Barcal |
| 14. M ^r Bok, def ^r de Collard | |

Bismont fils et

Fualdès mort, Jausion fouille,
Prenant le passe-partout,
Dit : Bastide, ramasse tout ;
Il empoigne la grenouille,
Bague, clef, argent comptant,
Montant bien à dix-sept francs.

Alors, chacun à la hâte,
Collard, Benoit et Missonnier,
Et Bach, le contrebandier,
Mettant la main à la pâte,
Le malheureux maltraité
Se trouve être empaqueté.

Certain bruit frappe l'ouïe
De Bastide furieux.
Un homme s'offre à ses yeux,
Qui dit : Sauvez-moi la vie,
Car sous ce déguisement,
Je suis Clarisse Enjalran.

Lors, d'une main téméraire,
Ce monstre licencieux
Veut s'assurer de son mieux
A quel homme il a affaire,
Et, trouvant le fait constant,
Teint son pantalon de sang.

Sans égard et sans scrupule,
Il a levé le couteau.
Jausion lui dit : Nigaud,
Quelle action si ridicule !
Un cadavre est onéreux,
Que feras-tu donc de deux ?

On traîne l'infortunée
Sur le corps tout palpitant ;
On lui fait prêter serment ;
Sitôt qu'elle est engagée,
Jausion officieux
La fait sortir de ces lieux.

Quand ils sont dedans la rue,
Jausion lui dit d'un air fier :
Par le poison ou le fer,
Si tu causes t'es perdue.
Manzon rend du fond du cœur
Grâce à son tendre sauveur.

Bousquier dit avec franchise,
En contemplant cette horreur :
Je ne serai pas porteur
De pareille marchandise.
Comment, mon cher ami Bach,
Est-ce donc là ton tabac ?

Mais Bousquier faisant la mine
De sortir de ce logis,
Bastide prend son fusil,
L'applique sur la poitrine
De Bousquier, disant : Butor,
Si tu bouges, tu es mort.

Bastide, ivre de carnage,
Donne l'ordre du départ,
En avant voilà qu'il part.
Jausion doit fermer la marche
Et les autres du brancard
Saisissent chacun un quart.

Alors de l'affreux repaire
Sort le cortège sanglant :
Collard et Bancal devant,
Bousquier, Bach, portaient derrière ;
Missonnier, ne portant rien,
S'en va la canne à la main.

En allant à la rivière,
Jausion tombe d'effroi.
Bastide lui dit : Eh quoi !
Que crains-tu ? Le cher beau-frère
Lui répond : Je n'ai pas peur !
Mais tremblait comme un voleur.

Enfin l'on arrive au terme,
Le corps désempaqueté
Dans l'Aveyron est jeté ;
Bastide alors, d'un air ferme,
S'éloigne avec Jausion,
Chacun tourne les talons.

Par les lois de la physique,
Le corps du pauvre innocent,
Se trouvant privé de sang,
Par un miracle authentique,
Surnage aux regards surpris,
Pour la gloire de Thémis.

L'on s'enquiert et l'on s'informe.
Les assises d'Aveyron
Preennent condamnation,
Par un arrêt bien en forme,
Qui pour quelque omission
A subi cassation.

En vertu d'une ordonnance,
La cour d'assises d'Albi
De ce forfait inouï
En doit prendre connaissance ;
Les fers au mains et aux pieds,
Ces monstres sont transférés.

Le chef de gendarmerie,
Et le maire de Rodez,
Ont inventé tout exprès
Une cage bien garnie,
Qui les expose aux regards
Comme tigres et léopards.

La procédure commence ;
Bastide, le rodомont,
Au témoin, qui le confond,
Parle avec impertinence.
Quoique entouré de recors,
Il fait le drôle de corps.

Tous adoptent le système
De la dénégation ;
Mais cette œuvre du démon
Se renverse d'elle-même,
Et leurs contradictions
Servent d'explications.

Pressés par leur conscience,
Bach et la Bancal, tous deux,
Font des aveux précieux ;
Malgré cette circonstance,
Les beaux-frères accusés
N'en sont pas déconcertés.

Qui vous a sauvé, Clarisse ?
Dit l'aimable président :
Il vous faut, en ce moment,
Le nommer à la justice :
Est-ce Veynac ou Jausion ?
— Je ne dis ni oui ni non.

Clarisse voit l'air farouche
Que sur elle on a porté :
— Non, *l'auguste vérité*
Ne peut sortir de ma bouche...
Je ne fus point chez Bancal...
Mais, quoi ! je me trouve mal...

On prodigue l'eau des Carmes ;
Clarisse aussitôt revient ;
A Bastide qui soutient
Ne connaît cette dame,
Elle dit : Monstre enragé,
Tu as voulu m'égorger.

Si l'on en croit l'éloquence
De chacun des avocats,
De tous ces vils scélérats,
Manifeste est l'innocence ;
Mais, malgré tous leurs rébus,
Ce sont des propos perdus.

De Clarisse l'innocence
Paraît alors dans son jour :
Elle prononce un discours
Qui commande le silence,
Et n'aurait pas plus d'éclat,
Quand ce serait son état.

« Dans cet asile du crime,
» Imprudente et voilà tout,
» Pleurs, débats, *j'entendis tout*,
» Derniers cris de la victime ;
» Me trouvant là par hasard,
» Et pour un moment d'écart. »

A la fin, tout débat cesse
Par la condamnation
De Bastide et de Jausion ;
Collard, Bach et la tigresse,
Par un légitime sort,
Subissent l'arrêt de mort.

De la clémence royale,
Pour ses révélations,
Bach est l'objet. Pour raisons,
On conserve la Bancale ;
Jausion, Bastide et Collard
Doivent périr sans retard.

A trois heures et demie,
Le troisième jour de juin,
Cette bande d'assassins
De la prison est sortie,
Pour subir leur châtement,
Aux termes du jugement.

Bastide, vêtu de même,
Et Collard, comme aux débats,
Jausion ne l'était pas,
A sa famille qu'il aime,
Envoie une paire de bas
En signe de son trépas.

Malgré la sainte assistance
 De leurs dignes confesseurs,
 Ces scélérats imposteurs
 Restent dans l'impénitence,
 Et montent sur l'échafaud
 Sans avouer leurs défauts.

Dernières paroles de Jausion à sa femme :

« Epouse sensible et chère,
 Qui, par mon ordre inhumain,
 M'as si bien prêté la main
 Pour forcer le secrétaire,
 Elève nos chers enfants
 Dans tes nobles sentiments. »

ILLUSTRATIONS

| | Pages |
|--|-------|
| Fualdès..... | 2-3 |
| Rue des Hebdomadiers..... | 14-15 |
| La porte Saint-Martial..... | 20-21 |
| Madame Manzou..... | 28-29 |
| Bastide..... | 36-37 |
| Jausion..... | 36-37 |
| Missonnier..... | 44-45 |
| Bousquier..... | 44-45 |
| Femme Bancal..... | 52-53 |
| Bach..... | 52-53 |
| Collard..... | 60-61 |
| Anne Benoit..... | 60-61 |
| Salle de la Cour d'assises d'Albi..... | 72-73 |

TABLE DES MATIÈRES

| | Pages |
|--|-------|
| Préface de l'auteur..... | 5 |
| I. <i>Le crime.</i> — Découverte du cadavre ; premiers soupçons ; arrestation des assassins ; Bousquier fait des aveux ; un témoin mystérieux ; confidences, aveux et rétractations de Mme Manzou..... | 9 |
| II. <i>En Cour d'assises.</i> — Ouverture des débats ; les jurés ; dépositions des principaux témoins ; Mme Manzou captive l'attention générale ; interrogatoire des accusés : condamnation à mort..... | 3 |
| III. <i>Lettres d'un Sténographe parisien.</i> — Les reporters parisiens à Rodez ; l'Aveyron et les Aveyronnais odieusement dépeints ; la prison des Cordeliers ; une visite à Mme Manzou ; elle écrit ses Mémoires ; tentative d'évasion..... | 37 |
| IV. <i>Le procès d'Albi.</i> — Transport des accusés ; entrée solennelle de Mme Manzou à Albi ; popularité européenne de la belle Clarisse ; nouveaux débats ; acte d'accusation ; Mme Manzou a parlé..... | 50 |
| V. <i>Suite du procès d'Albi.</i> — La petite Madeleine accuse ses parents ; la Bancal entre dans la voie des aveux ; Bach fait la narration du crime ; réquisition de M. le Procureur général ; plaidoieries des avocats ; nouvelle condamnation..... | 67 |
| VI. <i>L'exécution.</i> — Les accusés se pourvoient en cassation ; derniers moments de Bastide, Jausion, Collard ; exécution sur la Place du Manège, impressions diverses ; la complainte..... | 80 |